

**Université de Montréal**

**Être traducteur au Moyen Âge :  
l'exemple de Jean de Meun et de Jean de Vignay  
traduisant Végèce**



**par**

**Marie-José Bissonnette**

**Département d'études classiques et médiévales**

**Faculté des arts et sciences**

**Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures  
en vue de l'obtention du grade de  
Maître ès arts (M.A.)  
en Sciences médiévales**

**Août 1993**

**© Marie-José Bissonnette, 1993**

# TABLE DES MATIÈRES

## SOMMAIRE

## REMERCIEMENTS

## INTRODUCTION

Survol  
Typologie des formes de traduction au Moyen Âge

## CHAPITRE PREMIER

1. Diffusion générale de l'*Epitoma rei militaris* au Moyen Âge
  - 1.1 Diffusion du Végèce latin
  - 1.2 Traductions vernaculaires du traité de Végèce

## CHAPITRE 2

2. Deux traducteurs : Jean de Meun et Jean de Vignay
  - 2.1 Jean de Meun
  - 2.2 Jean de Vignay
  - 2.3 Témoignages des bibliothèques princières

## CHAPITRE 3

3. Étude stylistique, syntaxique et terminologique
  - 3.1 Quelques principes méthodologiques pour l'étude de traductions médiévales
    - 3.1.1 Traduction littérale et traduction libre
    - 3.1.2 Les problèmes du lexique
    - 3.1.3 Comment les traducteurs médiévaux envisagent les problèmes de la traduction
  - 3.2 Analyse stylistique et syntaxique des traductions de Jean de Meun et de Jean de Vignay
    - 3.2.1 Extraits analysés et commentés
    - 3.2.2 Caractères des traductions qui se dégagent de l'analyse
  - 3.3 Analyse terminologique
    - 3.3.1 Liste terminologique
    - 3.3.2 Commentaires tirés de l'analyse

## CONCLUSION

## BIBLIOGRAPHIE

## SOMMAIRE

Le sujet du présent mémoire porte sur la traduction de l'*Epitoma rei militaris* de Végèce par Jean de Meun et Jean de Vignay, en 1284 et 1320 respectivement. Après un bref survol de l'histoire de la traduction à travers les âges, puis au début du Moyen Âge, on aborde dans l'introduction la typologie des formes de traduction médiévales, qui prend l'aspect d'un va-et-vient incessant entre langues sapientielles et langues vulgaires. En ce qui a trait à la traduction entre langues sapientielles, on y aborde l'école de Tolède, la cour de Sicile et de Naples entre 1230 et 1343, puis le problème des traductions à plusieurs interprètes. Un excellent exemple des traductions entre langues sapientielles et langues vernaculaires est le mouvement de traduction en français des grands auteurs latins, de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'au début du XV<sup>e</sup> siècle. Cette période est aussi abordée. Enfin, pour ce qui touche les traductions de langue vernaculaire à langue sapientielle, les exemples ne manquent pas. C'est ce que nous voyons dans la troisième partie.

Le chapitre premier traite de la diffusion générale de l'ouvrage au Moyen Âge. Il y est question premièrement de la diffusion du Végèce latin, puis des traductions vernaculaires du traité. On constate que l'œuvre a connu un immense succès qui ne s'est pas démenti jusqu'à la Révolution française, où elle est peu à peu tombée dans l'oubli.

Au chapitre deux, il est question de la vie et de l'œuvre des deux principaux traducteurs de Végèce, soit Jean de Meun et Jean de Vignay. Une section porte sur le milieu dans lequel ils évoluent ainsi que sur leur caractère et les influences importantes quant à la façon unique de

traduire des deux lettrés. Enfin, un survol des bibliothèques princières nous en apprend plus sur la diffusion et l'influence des traductions.

Le chapitre trois traite de l'étude stylistique, syntaxique et terminologique des deux traductions. On y aborde d'abord quelques principes méthodologiques susceptibles de nous aider dans notre étude. Ces principes, fruits d'analystes du XX<sup>e</sup> siècle, ont été considérés dans cette perspective, mais restent toutefois très utiles pour l'analyse que nous avons entreprise. Dans le cadre du débat déjà important au Moyen Âge et qui s'est poursuivi durant des siècles quant à l'adoption d'un style de traduction libre ou littéral, nous signalons les opinions de Jean Darbelnet et de Georges Mounin. Nous y parlons aussi des problèmes du lexique, pour lesquels nous avons adopté le mode de classement de Christiane Marcello-Nizia.

Dans la deuxième partie du chapitre trois, nous abordons l'analyse syntaxique et stylistique comme telle. À partir d'un échantillon des traductions des deux auteurs, nous avons cherché à cerner la méthode de traduction adoptée par chacun, à trouver les différences et les similitudes dans les deux textes, ainsi que leurs failles et leurs réussites particulières. Nous avons ensuite tenté d'évaluer les deux traductions à partir de la méthode empruntée à Jean Darbelnet.

Enfin, l'analyse terminologique comprise dans la troisième partie du chapitre trois nous a permis de dresser la liste de quelques termes qui n'ont pas été traduits de la même façon par

**les deux traducteurs, mais qui rendent la même idée. Nous voulions avant tout relever les disparités et les richesses de vocabulaire de Jean de Meun et de Jean de Vignay. Cette modeste étude nous a permis de constater combien le lexique médiéval était libre et flottant, se créant et s'éteignant au fil des besoins.**

---

## REMERCIEMENTS

u'il me soit permis par la présente de remercier d'abord et avant tout mon directeur de maîtrise, Serge Lusignan, pour sa patience sans faille et ses conseils judicieux envers une étudiante femme de carrière et mère de famille toujours très occupée. Malgré ses nombreux déplacements en France, le soutien de Serge Lusignan ne s'est jamais démenti, et les télécommunications modernes nous ont permis de rester toujours en contact, au gré des besoins. Je le remercie aussi de m'avoir permis de compléter mes recherches à la Bibliothèque nationale de Paris, de m'avoir apporté un soutien financier à cet effet, et surtout de m'avoir fait découvrir une partie des trésors que recèle cette vénérable institution. J'aimerais aussi remercier Bruno Roy de ses conseils, en début de maîtrise, qui m'ont aiguillée sur la bonne voie.

---

## INTRODUCTION

Le sujet de mémoire porte sur la traduction de textes au Moyen Âge. Moi-même traductrice de formation depuis plus de dix ans, il m'intéressait grandement de fouiller les antécédents de ma profession, tout particulièrement pour la période médiévale, qui s'avère un des pivots de l'histoire de la traduction. Ni linguiste, ni philologue de métier ou de cœur, mon principal intérêt réside dans l'analyse des textes du point de vue d'un traducteur moderne, qui cherche à cerner les méthodes de traduction ainsi que les conditions et le contexte de travail de son homologue médiéval.

Un nombre appréciable d'historiens se sont déjà penchés sur la traduction des textes au Moyen Âge. Ces traductions prennent plusieurs formes, et touchent une grande quantité de langues de tous niveaux. Par ailleurs, ce mouvement traduisant couvre l'ensemble de l'Occident, y compris le monde arabe. Le champ d'études est donc très vaste. Mon mémoire aura une portée beaucoup plus modeste et traitera essentiellement du problème de traduction du latin vers le français en France à la fin du XIII<sup>e</sup> et au début du XIV<sup>e</sup> siècle, par l'entremise de l'étude de la traduction de *l'Epitoma rei militaris* de Végèce par Jean de Meun et Jean de Vignay, en 1284 et 1320 respectivement. Leur travail s'inscrit dans le mouvement des traducteurs royaux, qui prend naissance à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et qui connaîtra un véritable essor au XIV<sup>e</sup> siècle, sous le règne de Charles V. Jean de Meun est un traducteur de la première heure, et traduira entre autres œuvres le traité de Végèce pour le compte de Jean de Brienne, comte d'Eu. Jean de Vignay travaille aussi dans l'entourage royal, et traduit Végèce sous l'égide de Jeanne de Bourgogne.

Le cas de Végèce a été retenu parce qu'il offre un exemple unique de traduction en français d'un même texte latin, par deux traducteurs différents, effectuée sensiblement à la même époque, mais à l'aide de deux méthodes différentes, l'un traduisant davantage de façon littérale, l'autre adoptant un style plus libre. Autre fait intéressant, plusieurs rapprochements entre la traduction de Jean de Meun et de Jean de Vignay nous indiquent que ce dernier avait sous les yeux la traduction de son prédécesseur.

La présentation du mémoire sera la suivante. Après un bref aperçu de la traduction à travers les âges et particulièrement au Moyen Âge, nous examinerons au chapitre premier la diffusion du Végèce latin et des traductions vernaculaires de l'œuvre. Le chapitre deux portera sur les deux traducteurs, leur entourage, leur œuvre. Le chapitre trois contient l'analyse comme telle de passages choisis des traductions de Végèce par Jean de Meun et Jean de Vignay, sur les plans syntaxique, stylistique et terminologique. Enfin, dans la conclusion, nous tenterons d'amorcer une réflexion critique sur les difficultés qui sous-tendent l'évaluation de la qualité du travail des traducteurs.

## SURVOL

### UN HÉRITAGE FORT ANCIEN

On pourrait aisément classer le métier de traducteur comme l'un des plus vieux du monde. Depuis le tout début de la civilisation, la multiplicité des langues et des cultures a forcé les hommes à trouver des moyens de briser ces barrières afin de favoriser le commerce ainsi que le transfert de la science et des cultures.

Une des preuves les plus anciennes de l'activité de traduction que nous ayons retrouvées est une collection de tablettes de la bibliothèque royale de Ninive datant du III<sup>e</sup> millénaire avant J.-C.<sup>1</sup> Un quart de ces tablettes environ consistait en grammaires et glossaires de langues sumérienne, akkadienne et babylonienne. On y trouvait par exemple l'idéogramme sumérien, sa transcription phonétique en akkadien et sa traduction akkadienne.

Des exemples semblables sont nombreux jusqu'au début de la civilisation grecque. Peu d'œuvres ont été traduites en grec; la plus importante aurait été la *Version des septante* ou *Septuaginte* de la Bible, où d'après la légende, 72 savants juifs (6 de chaque tribu d'Israël) connaissant parfaitement le grec et l'hébreu auraient été envoyés en Égypte pour y établir le texte grec de l'Ancien Testament, soit environ un siècle avant J.-C.

---

<sup>1</sup> Nous nous sommes servi de l'ouvrage de Henri Van Hoof, *Petite histoire de la traduction en Occident*, Cabay, Louvain-la-Neuve, 1986, pour dresser un tableau sommaire de la traduction avant le Moyen Âge.

L'épanouissement de la civilisation romaine est marqué par une traduction, une imitation et une adaptation intenses des œuvres grecques. Elle se basera d'abord et avant tout sur la prestigieuse culture grecque, et exécutera un travail de traduction intense d'œuvres comme l'Illiade et l'Odyssée. Mais la Bible est sans doute la traduction latine qui aura le plus d'importance pour le Moyen Âge.

L'Islam déferle sur le monde après la mort de Mahomet en 632 et c'est alors le début d'une vague de traduction du grec vers l'arabe. Cette période est marquée par l'école de Bagdad, où les traductions s'effectuent de l'arabe en hébreu et en latin, et du grec et du syriaque en arabe.

#### **LA TRADUCTION AU DÉBUT DU MOYEN ÂGE**

Le progrès de l'Islam est enrayé par Charles Martel à la suite d'une bataille décisive à Poitiers en 735. On assiste à la chute du califat de Cordoue en 1031 et à la prise de Tolède par Alphonse VI de Castille en 1085. Ses bibliothèques regorgent de manuscrits qui attestent de la splendeur de la culture islamique et des connaissances antiques, traduites du grec en arabe. Tolède attire les érudits de l'ensemble de l'Europe et c'est ainsi que pour s'approprier ces connaissances, Raymond de Tolède fonde le Collège des Traducteurs en 1135, qui amorcera une gigantesque entreprise de traduction s'étalant sur plus d'un siècle et demi. Gérard de Crémone reste sans conteste le plus grand des traducteurs de cette époque.

À la fin du XIII<sup>e</sup> siècle débute un mouvement de traduction en France qui culminera sous le règne de Charles V, à la fin du XIV<sup>e</sup> et au début du XV<sup>e</sup> siècle. Il s'agit de la traduction en français d'œuvres savantes latines, à la demande des rois ou de l'entourage royal. En effet, l'école de Tolède a fait tache d'encre. On est avide du savoir antique et pour y avoir accès, les nobles commandent aux clercs et aux lettrés des traductions françaises d'œuvres d'*auctoritates*.

## **TYOLOGIE DES FORMES DE TRADUCTION AU MOYEN ÂGE**

Les deux périodes précitées illustrent la pluralité des formes de traduction médiévales; les transferts se font à tous les niveaux entre langue sapientielle et langue vernaculaire, ballet de langues aux entrechats complexes.

**Langue sapientielle à langue sapientielle.** Au fur et à mesure que l'on découvre l'immense trésor culturel des bibliothèques arabes, recelant à la fois les ouvrages de l'Antiquité grecque et des savants arabes, l'Occident cherche à se les approprier en les traduisant puis en les diffusant. On traduit donc d'abord de l'arabe, ou parfois d'autres langues sapientielles, en latin. Plusieurs exemples illustrent cette forme de traduction. Un des exemples les plus évidents est l'immense travail de traduction effectué par l'école de Tolède, fondée en 1135 par Raymond de Tolède, que nous avons cité plus haut. D'innombrables manuscrits arabes, déjà souvent traduits du grec, sont alors traduits en latin. Sous l'égide de l'archevêque Raymond, Pierre le Vénérable, par exemple, traduit en 1141-1143 le *Coran* de l'arabe en latin. Gérard de Crémone, qui n'arrive à Tolède qu'en 1167, consacre les vingt dernières

années de sa vie à traduire des œuvres de l'Antiquité classique de l'arabe en latin.<sup>2</sup> Vers 1200 commencent à arriver à Tolède des originaux grecs et on comprend vite l'avantage de traduire un texte en se servant de l'original. À partir de cette période, le Collège des Traducteurs traduit de l'arabe en hébreu et de l'hébreu en latin, ou de l'arabe en latin et du grec en latin.

Mais déjà avant l'école de Tolède, des personnages d'envergure ont entrepris de traduire des œuvres maîtresses entre langues sapientielles. Jean Scot Érigène, par exemple, sous l'égide de Charles le Chauve, apprend le grec et traduit principalement des ouvrages patristiques en latin, notamment des œuvres de Denys l'Aréopagite, Grégoire de Nysse et Maxime le Confesseur.<sup>3</sup>

À la cour des rois de Sicile et de Naples émerge aussi un mouvement de traduction d'ouvrages savants entre langues sapientielles, entre 1230 et 1343, dominé par deux périodes : le règne de Frédéric II, possiblement jusqu'au temps de Manfred (1230 à 1250 ou 60), et le règne de Charles d'Anjou (1266-1285) puis de Robert d'Anjou (1309-1343).<sup>4</sup> Ce mouvement est caractérisé par la présence de savants juifs à la cour, faisant office de «traducteurs officiels». Un des savants à la cour de Frédéric II est

---

<sup>2</sup> Van Hoof, p. 11.

<sup>3</sup> Jeuneau, Édouard, «Jean Scot Érigène : grandeur et misère du métier de traducteur», in *Traduction et traducteurs au Moyen Âge*, Actes du colloque international du CNRS, IRHT, 26-28 mai 1986, Éditions du CNRS, Paris, 1989, p. 99.

<sup>4</sup> L'exemple des traducteurs juifs en Sicile et à Naples a été tiré de l'article de Colette Sirat, «Les traducteurs juifs à la cour des rois de Sicile et de Naples», dans l'ouvrage précédemment cité, p.169-179.

Jacob b. Abba Mari Anatolio, établi à Naples en 1230-1231, qui traduit de l'arabe vers l'hébreu plusieurs livres de logique et d'astronomie.

Les traductions commandées par Charles 1<sup>er</sup> d'Anjou et Robert d'Anjou s'effectuent de l'arabe vers le latin, toujours par l'entremise de traducteurs juifs vivant dans l'entourage royal. Par exemple, Faraj ben Salem, au service de Charles d'Anjou, traduit entre 1278 et 1279 l'encyclopédie médicale *Al-Zahrawi*, le *Tacuini aegritudinum et morborum corporis* d'Abu Ali ibn Djazla en 1280 et un *Traité sur les fièvres* en 1281.

Robert d'Anjou est le dernier des rois de Naples à employer des traducteurs juifs. Kalonymos ben Kalonymos (1287 - après 1328) traduit pour le roi bon nombre de textes vers l'hébreu et un texte dont nous avons connaissance vers le latin, soit le *Tahafut ha-Tahafut* d'Averroès en 1328.

Si certaines cours royales ou certains collèges ont eu la chance de s'attirer les services d'érudits occidentaux prêts à apprendre une langue étrangère et à traduire vers le latin, ce n'était certes pas toujours le cas. L'apprentissage de l'arabe par Gérard de Crémone, ou du grec par Jean Scot Érigène, ne s'est certainement pas fait sans peine et constitue à ne pas en douter une exception. Dans la plupart des cas, il fallait trouver un interprète dont la langue de départ correspondait à la langue du texte source, capable de traduire oralement le texte, à l'intention du traducteur latin, en langue vulgaire ou du moins dans une langue médiane comprise par les deux parties. Déjà à l'école de Tolède, beaucoup de manuscrits avaient été traduits de cette façon du grec en arabe, puis de l'arabe en latin, pour

souvent être traduits de nouveau en langue vulgaire. Marie-Thérèse d'Alverny, dans son article intitulé «Les traductions à deux interprètes, d'arabe en langue vernaculaire et de langue vernaculaire en latin»<sup>5</sup> recense plusieurs cas de ces traductions du XII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle. L'arabe étant une langue d'apprentissage difficile, on avait souvent besoin de maîtres ou d'acolytes pour interpréter les textes. Ceux-ci pouvaient rarement s'exprimer ou écrire en latin. De plus, il fallait trouver des hommes de culture, capables de comprendre les concepts exprimés. Les interprètes musulmans semblaient rares, alors que les juifs offraient plus de ressources grâce à l'étendue de leur culture. En Espagne au XII<sup>e</sup> siècle, par exemple, comme le souligne Marie-Thérèse d'Alverny, la langue de culture des juifs est l'arabe, leur langue sacrée l'hébreu et leur langue courante, le dialecte roman. Un des exemples les plus célèbres est la traduction du *De anima* d'Avicenne, réalisée à Tolède entre 1152 et 1166, et dont la préface offre des indications quant à la méthode de traduction adoptée. Selon ce texte, l'interprète juif, Ibn Daud (Avendauth), lit le texte arabe et le traduit oralement mot à mot, en langue vulgaire. Le latiniste, l'archidiacre Dominique, transpose simultanément les termes en latin. Ce premier jet devait être soumis à quelques révisions, et les deux acolytes devaient discuter de certains passages, mais le texte d'arrivée n'en suivait pas moins fidèlement l'ordre des mots et la cadence des phrases arabes.

**Langue sapientielle à langue vernaculaire.** À mesure que l'idée se répand d'une langue vulgaire ayant elle aussi ses lettres de noblesse, utile à tout le moins pour mettre à la portée des grands qui ne

---

<sup>5</sup> Alverny(d'), Marie-Thérèse, «Les traductions à deux interprètes, d'arabe en langue vernaculaire et de langue vernaculaire en latin», *ibid.*, p. 193-206.

maîtrisent pas parfaitement le latin des ouvrages savants, les érudits se penchent sur les textes rédigés en langues sapientielles dans le but de les traduire en langue vulgaire.

Un des plus beaux exemples de ce courant est le mouvement de traduction en français des grands auteurs latins, de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'au début du XV<sup>e</sup> siècle.<sup>6</sup> Les rois et la noblesse commandent à des érudits des traductions d'œuvres importantes, qui forment le noyau de la culture médiévale, soit les *auctoritates*. Ce sont les œuvres à la base de l'enseignement universitaire, que l'on retrouve dans les bibliothèques et les collèges, et qui comprennent la Bible, les ouvrages des Pères de l'Église, les savants et théologiens médiévaux et les auteurs de l'Antiquité. On connaît le nom d'au moins une trentaine de traducteurs qui ont participé à ce mouvement, dont certains traduiront plusieurs ouvrages. Jean de Vignay, par exemple, exécute à lui seul plus de onze traductions. Certaines de ces œuvres sont monumentales; que l'on songe seulement à la Bible ou à la Cité de Dieu de Saint-Augustin. Si l'on compte les traductions anonymes, on peut ajouter une quarantaine de traducteurs de plus.

Charles V reste sans conteste celui qui a donné au mouvement sa véritable ampleur. Il est convaincu de l'importance de la réflexion et de l'étude pour la bonne marche des affaires du royaume, et veut faire partager ce savoir à son entourage. Serge Lusignan cite Nicole Oresme à ce propos, concernant les livres moraux d'Aristote : *le Roy a voulu, pour le bien commun, faire les translater en françois,*

---

<sup>6</sup> Le chapitre IV, «Le mouvement des traductions au XIV<sup>e</sup> siècle et la définition du français comme langue savante» de l'ouvrage *Parler vulgairement* de Serge Lusignan, Presses de l'université de Montréal, 1987, p.129-171, a servi de base à cette section.

*afin que il et ses conseillers et autres les puissent mieulx entendre.*<sup>7</sup> Durant toute la durée du mouvement, les traducteurs travailleront donc pour le compte du roi ou de son entourage. Henri de Gauchy, par exemple, traduit le *De informatione principum* de Gilles de Rome en 1282, qui connaîtra un immense succès (plus de 20 manuscrits nous sont parvenus)<sup>8</sup>. Plusieurs traducteurs sont attachés à Charles V, dont Denis Foulechat, qui traduit entre autres le *Policraticus* de Jean de Salisbury en 1372, Jacques Bauchant, qui s'attaque aux *Remèdes de fortune* de Sénèque, Raoul de Presles, qui traduit la *Cité de Dieu* entre 1371 et 1375, et Nicole Oresme, qui traduit l'*Éthique et Politique* d'Aristote, pour n'en nommer que quelques-uns.

**Langue vernaculaire à langue sapientielle.** Les langues vernaculaires s'affirment de plus en plus à mesure qu'avance le Moyen Âge. Les lettrés maîtrisent une, parfois deux langues vernaculaires, pour leur usage quotidien, et utilisent le latin comme langue savante et langue de travail. Il existe donc une dualité linguistique, chaque langue ayant sa place. Mais selon le besoin du moment, certains érudits médiévaux français écrivent en latin ou en français, en fonction du sujet ou du genre littéraire. André Vernet recense plusieurs exemples du genre dans son article «Les traductions latines d'œuvres en langues vernaculaires au Moyen Âge».<sup>9</sup> Hélinand de Froidmont, au début du XIII<sup>e</sup> siècle, écrit en latin sa *Chronique universelle* et en français ses *Vers de la mort*. Autre exemple de flottement, Jean

---

<sup>7</sup> Ibid., p. 135.

<sup>8</sup> *Dictionnaire des lettres françaises, Le Moyen Âge*, La Pochotèque, Fayard, p.713.

<sup>9</sup> Vernet, André, «Les traductions latines d'œuvres en langues vernaculaires au Moyen Âge», ibid., p.225-241. Les exemples de la section «Langue vernaculaire à langue sapientielle» sont majoritairement tirés de son article.

Chartier écrit sa *Chronique latine* en latin (1422-1450) puis décide de la traduire en français et de continuer uniquement en langue vulgaire, jusqu'en 1461. Des *Enseignements* de saint Louis à son fils Philippe avant 1270, rédigés en français, il nous reste des versions latines et françaises, dérivées de l'original ou retraduites de versions latines. La plus ancienne est une version latine abrégée, insérée vers 1272-1275 dans la *Vie de saint Louis* par Geoffroi de Beaulieu.

Plusieurs autres genres littéraires vont se prêter à cette forme de traduction. Certaines biographies et chroniques sont complètement traduites d'une langue vulgaire en latin. Une version latine de l'*Anglo-Saxon Chronicle*, par exemple, nous est parvenue. En Espagne, Armand de Crémone transpose du castillan, vers 1305, la *Chronique des rois de Castille* (1248-1305) de Jofré de Loaisa, archidiacre de Tolède. Parmi les plus célèbres récits de voyages, le *Livre des merveilles* de Marco Polo, transcrit en français sous la dictée de l'auteur, est traduit en latin au début du XIV<sup>e</sup> par le dominicain Francesco Pipino de Bologne et par un traducteur anonyme.

Dans le domaine juridique, les traités théoriques et les pièces de procédures sont rédigés en latin, mais les témoignages sont souvent en langue vulgaire, que l'on traduit en latin. Dans les registres de l'Inquisition méridionale, par exemple, des phrases éparses conservées dans les procès-verbaux confirment que les interrogatoires des suspects d'Albi, de Carcassonne, de Foix et de Toulouse accusés d'hérésie aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles se déroulaient en langue d'oc, et que le tout était ensuite traduit en latin. Enfin, André Vernet cite l'exemple du *Codex* de Justinien traduit en provençal, puis du provençal en français et en castillan, en latin par Richard de Pise au XII<sup>e</sup> siècle, puis, à partir de sa

traduction latine, une rétroversion provençale et une version en dialecte dauphinois ont été établies. Il s'agit d'un bel exemple d'un cycle complexe de traductions.

La légende du roi Arthur est un autre excellent exemple de cycle de traductions.<sup>10</sup> Le clerc normand Geoffroi de Monmouth publie son *Historia Regum Britanniae* vers 1136-1138, une pseudo-histoire de la Grande-Bretagne qui glorifie Arthur et répand sa renommée à travers l'Europe. On a retrouvé plus de 200 manuscrits de l'œuvre, qui est rapidement traduite en langues étrangères. La version française la plus importante est la version poétique du *Roman de Brut* de Wace, achevé en 1155. Six traductions distinctes de l'*Historia* ont été exécutées en gallois, une traduction en norois ancien avant 1334, intitulée *Breta sögur*, et l'œuvre a servi de base à la *Chronica Polonorum* de Wincenty Kaldubek, évêque de Cracovie, en 1208-1218.

Comme on peut le constater, la traduction est un phénomène sans cesse croissant au Moyen Âge, et ses objectifs sont multiples. On cherche d'abord à s'approprier des connaissances en langues étrangères comme l'arabe et l'hébreu, puis à satisfaire à la demande royale et à celle de la noblesse qui cherchent à s'instruire plus avant en ayant accès aux ouvrages en langues vulgaires. Il faut aussi se plier aux exigences administratives et juridiques en ce qui concerne la transcription de textes en latin. Tous ces besoins ont créé un commerce florissant de la traduction; les traducteurs sont en effet rémunérés pour leur travail. Et bien qu'il ne semble pas y avoir un cercle d'érudits qui s'identifie

---

<sup>10</sup> L'exemple de la légende du roi Arthur provient de l'article de Andrew Breeze «Le cycle d'Arthur et son héritage dans la culture européenne», in *Les Celtes*, Gruppo Editoriale Fabbri Bompiani, Milan, 1991, p. 663-667.

spécifiquement comme étant «traducteurs», certains en font le pivot central de leurs activités. Que l'on songe seulement à Jean de Vignay, qui effectue onze traductions entre 1320 et 1350, certaines d'ouvrages de grande envergure, soit environ entre l'âge de 35 et 55 ans.

## CHAPITRE PREMIER

### DIFFUSION GÉNÉRALE DE L'*EPITOMA REI MLITARIS*

#### AU MOYEN ÂGE

armi les œuvres qui ont circulé au Moyen Âge, l'*Epitoma rei militaris* de *Flavius Vegetius Renatus* est sans conteste une des plus populaires. Grand stratège romain, Végèce écrivit ce traité militaire au IV<sup>e</sup> siècle, entre 383 et 450<sup>11</sup>, à l'époque où Rome avait cessé de conquérir le monde et devenait une société de plus en plus décadente.

Il s'agit d'une analyse détaillée des stratégies militaires des anciens Romains et des contemporains de Végèce. On y parle de formation, de recrutement, d'équipement et de stratégies, ce qui en fait une œuvre complète et originale. Elle est divisée en quatre ou cinq livres, selon les manuscrits. Le premier discute de la formation de l'armée, du recrutement, de la sélection et de la formation de recrues. Le deuxième traite de l'organisation et de l'emploi des légions, se référant à la période classique de l'empire. On trouve au livre trois les stratégies et les tactiques militaires, section qui a dû assurément intéresser grandement le Moyen Âge, mais moins encore que le livre quatre, où il est question de sièges, offensifs et défensifs. Enfin, la cinquième partie concerne la guerre navale.

#### 1.1 DIFFUSION DU VÉGÈCE LATIN

---

<sup>11</sup> Shrader, R. Charles, «A handlist of extant manuscripts containing the *De re militari* of Flavius Vegetius Renatus», in *Scriptorium*, 33, 1979, p. 280.

Shrader a recensé plus de 320 manuscrits et fragments du traité de Végèce rédigés entre le VII<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle, toutes langues comprises<sup>12</sup>. Peu nombreux au début, on a vu leur nombre augmenter au cours du IX<sup>e</sup> siècle et au début du X<sup>e</sup> siècle. Un déclin s'est ensuivi à la fin du X<sup>e</sup> et au XI<sup>e</sup> siècle, pour reprendre de plus belle durant les siècles suivants. Les copies les plus nombreuses datent des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Sa popularité n'a cessé de croître jusqu'à la Révolution française, où il est peu à peu passé de mode.

Environ 54 manuscrits ont été produits avant 1300, mais Shrader n'indique pas s'il s'agit uniquement de manuscrits latins ou non. Dans l'ensemble, toutefois, il recense 243 manuscrits latins conservés un peu partout dans le monde, dont 31 à Paris et 38 dans le reste de la France. Ce nombre impressionnant de manuscrits atteste de la popularité énorme dont a joui cette œuvre.

## 1.2 TRADUCTIONS VERNACULAIRES DU TRAITÉ DE VÉGÈCE

La première traduction connue de l'*Epitoma rei militaris* de Végèce semble être celle d'un certain maître Richard, dont on ne sait à peu près rien, et dont Mme D. Legge a fixé la date à 1254-1256 ou 1306.<sup>13</sup> La deuxième traduction a été effectuée par Jean de Meun en 1284, à la demande du comte d'Eu. Celle-ci a été mise en vers peu de temps après par Jean Priorat (on ne sait la date exacte mais

---

<sup>12</sup> Ibid., p. 282.

<sup>13</sup> Buridant, C. «Jean de Meun et Jean de Vignay, traducteurs de l'*Epitoma rei militaris* de Végèce», in *Études de langue et de littérature françaises*, Université de Nancy, 1980, p. 51.

celui-ci est mort en 1290), ce qui témoigne de la popularité rapide de l'œuvre. Jean de Vignay s'est lui aussi attelé à la tâche vers 1320 et nous a donné une autre version française. Nous savons qu'il avait sous les yeux la version de Jean de Meun. Jules Camus signale une traduction anonyme effectuée en 1380<sup>14</sup>. Toujours au Moyen Âge, Christine de Pisan s'est largement inspirée de la version de Jean de Vignay dans son *Livre des faits d'armes et de chevalerie*, créé en 1405 ou en 1407. Aucune nouvelle traduction ne sera effectuée avant 1530, cette fois-ci par Nicolas Volcyr.

Pour donner une idée de la popularité de l'œuvre en français, il reste aujourd'hui selon Shrader 46 manuscrits du traité de Végèce dans cette langue, dont la grande majorité datent des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles (21 et 17 manuscrits respectivement). Deux ont été transcrits au XIII<sup>e</sup> siècle. De ces manuscrits, Leena Löfstedt, dans ses éditions critiques, en attribue 22 à Jean de Meun et 10 à Jean de Vignay.<sup>15</sup>

---

<sup>14</sup> CAMUS, Jules, «Notice d'une traduction française de Végèce faite en 1380», in *Romania.*, t. XXV, 1896, 393-400, signalé dans Buridant, *Ibid.*, p.51.

<sup>15</sup> LÖFSTEDT, Leena, «L'abregemenz noble honme Vegesce flave René des establissemenz appartenanz a chevalerie», traduction par Jean de Meun - Édition critique avec introduction et commentaire, in *Annales Academiae Scientiarum Fennicae*, série B, tome 200, Helsinki, 1977, p. 13-15.

LÖFSTEDT, Leena, «Li livres Flave Vegece de la chose de chevalerie par Jean de Vignay» - Édition critique avec introduction et commentaire, in *Annales Academiae Scientiarum Fennicae*, série B, tome 214, Helsinki, 1982. p. 11-16.

En ce qui a trait aux manuscrits autres qu'en latin ou en français, Schreder recense 17 manuscrits en anglais, 10 en italien, trois en espagnol, deux en allemand et trois en plus d'une langue (latin-anglo-normand, latin-italien, latin-hébreu et allemand [peut-être en yiddish]).

## CHAPITRE 2

### DEUX TRADUCTEURS : JEAN DE MEUN ET JEAN DE VIGNAY

Jean de Meun et Jean de Vignay ont tous deux exécuté la traduction de l'*Epitoma rei militaris* à une quarantaine d'années d'intervalle, soit en 1284 et 1320 (environ) respectivement. Jean de Vignay est donc plus jeune d'une génération, et doit assurément considérer Jean de Meun, l'auteur d'une partie du *Roman de la Rose*, comme un aîné, sinon un maître.

En effet, à comparer les deux traductions, on se rend parfaitement compte que Jean de Vignay avait sous les yeux une copie de la traduction de Jean de Meun lors de l'exécution de son propre travail<sup>16</sup>. Par ailleurs, la traduction de Jean de Vignay est sa première œuvre, et n'est dédiée à personne en particulier. On pourrait donc aisément croire que Jean de Vignay a eu l'intention d'exécuter cette traduction à titre d'exercice, en conservant à ses côtés la copie d'un maître pour référence.

Pourtant, à la lecture de la version de Jean de Vignay, on ne cesse de s'étonner du fossé qui existe entre les deux traductions, autant sur les plans du style et de la syntaxe que celui du vocabulaire. Ou Jean de Vignay avait décidément l'esprit d'indépendance, ou il avait choisi de traduire de la façon qui lui semblait la plus correcte. Dans son prologue, il explique la façon de traduire qui lui paraît la plus appropriée :

---

<sup>16</sup> On en trouvera maints exemples dans le chapitre trois du présent mémoire.

Et ie, sanz nulle presumpcion, par comment, veul mettre le dit livre en fransois, selonc ce que ie pourré, en ensuiant la pure vérité de la lettre.<sup>17</sup>

Pourquoi décider de traduire ainsi alors que son «maître» avait de toutes autres vues sur la méthode de «bien traduire»? Jean de Meun avait en effet des idées plus libérales en la matière, idées qui s'inscrivaient dans le courant précurseur de son époque, et par lesquelles il préconisait une traduction plus libre, moins esclave du texte d'origine, en se gardant bien toutefois d'en trahir le sens. Laissons-le parler dans le prologue de *La Consolation de la philosophie* de Boèce :

Et por ce que tu me deïs - lequel dit je tieng pour commandement - que je preisse plainement la sentence de l'auteur sens trop ensuivre les paroles du latin, je l'ai fait a mon petit pooir si comme ta debonnaireté le me commanda. Or pri touz ceulz qui cest livre verront, s'il leur semble en aucuns lieux que je me soie trop eslongniés des paroles de l'auteur ou que je aie mis aucunes fois plus de paroles que li auteur n'i met ou aucune fois mains, que il le me pardoinnent. Car se je eusse espons mot a mot le latin par le françois, li livres en fust trop occurs aus gens lais et li clers, neis moiennement letré, ne peussent pas legierement entendre le latin par le françois.<sup>18</sup>

Peut-être peut-on trouver la solution dans le caractère et l'éducation des deux traducteurs. Ils viennent en effet de milieux bien différents, et on peut par leurs œuvres avoir une idée de leur culture et leurs idées.

---

<sup>17</sup> Löfstedt, Leena, «Li livres Flave Vegece de la chose de chevalerie par Jean de Vignay - édition critique avec introduction et commentaire», *Annales Academiae Scientiarum Fennicae*, série B, tome 214, Helsinki, 1982, p.19.

<sup>18</sup> DeDeck-Héry, «Boethius' De Consolatione by Jean de Meung», *Mediaeval Studies*, XIV, 1952, p.168.

## 2.1 JEAN DE MEUN

ous ne connaissons pas grand-chose de la vie de Jean de Meun.<sup>19</sup> Il donne lui-même le lieu de sa naissance, soit Meun-sur-Loire. Les archives du Loiret ont fait état d'un maître Jean de Meun, fils cadet d'un petit seigneur, étudiant à Bologne de 1265 à 1269, puis archidiacre de Beauce dans l'église d'Orléans jusqu'en 1303. Peut-être peut-on faire le rapprochement, mais rien n'est certain à cet égard. La qualité de ses traductions laisse penser qu'il a sans doute dû faire des études ès arts, bien qu'on n'en trouve aucune trace dans les cartulaires universitaires.

Le seul témoignage parisien de la vie de Jean de Meun est le legs de sa maison à la tournelle qu'il effectue aux Frères prêcheurs en 1305. Sa mort est donc antérieure à cette date.

### SES ŒUVRES

ean de Meun cite lui-même les œuvres à son crédit dans le prologue de sa traduction de la *Consolation de la philosophie* de Boèce :

Je Jehan de Meun qui jadis ou Rommant de la Rose, puis que Jalousie ot mis en prison Bel Acueil, enseignai la maniere du chastel prendre et de la rose cueillir, et translatay de latin en françois le livre de Vegece de Chevalerie et le livre des Merveilles de

---

<sup>19</sup> Mes principales sources sur la vie et l'œuvre de Jean de Meun sont le *Dictionnaire des lettres françaises, Le Moyen Âge*, La Pochotèque, Fayard, p. 817-819, et l'édition critique de Leena Löfstedt sur «l'Abregemenz noble honme Vegesce Flave René des establissementz appartenanz a chevalerie», de Jean de Meun, publiée par les *Annales Academia Scientiarum Fennica*, p. 7-9.

Hyrlande, et la Vie et les Epistres Pierres Abaelart et Heloys sa fame, et le livre Aered de Esperituelle Amitié<sup>20</sup>.

Jean de Meun est donc l'auteur de la deuxième partie du *Roman de la Rose*, dont la première partie a été composée par Guillaume de Lorris. Si l'on se fie à l'ordre de citation chronologique de Jean de Meun, cette création aurait précédé les œuvres de traduction. F. Lecoy<sup>21</sup> fixe la date approximative d'achèvement de cette partie à 1274, grâce à la suppression par l'Église, à la même date, d'un des quatre ordres mendiants cités par Jean de Meun, soit les Sachets.

La traduction du *Livre de chevalerie* de Végèce constitue le deuxième ouvrage auquel s'attaque Jean de Meun. Il est dédié au comte d'Eu et est achevé en 1284. Dédiée cette fois-ci à Philippe le Bel, la traduction de la *Consolation de la philosophie* n'est pas datée. Il nous reste une vingtaine de manuscrits de cet ouvrage. De la correspondance de Pierre Abélard et d'Héloïse, non datée, il ne reste qu'une copie, dont nous ne sommes pas absolument certains qu'elle soit l'œuvre de Jean de Meun. Enfin, aucun manuscrit ne reste des *Merveilles d'Irlande*, traduction de la *Topographia hibernica* de Giraud de Barri et du *De amicitia spirituali* de Aelred de Rievaulx.

Deux autres œuvres originales lui sont attribuées dans de nombreux manuscrits, soit le *Testament* (544 quatrains d'alexandrins monorimes) et le *Codicile* (11 huitains octosyllabiques).

---

<sup>20</sup> DeDeck-Héry, p.168.

<sup>21</sup> *Dictionnaire des lettres françaises...* p. 818.

## MILIEU ET CARACTÈRE

Si l'on en croit les archives du Loiret, Jean de Meun serait un clerc de la petite noblesse, ayant fait des études, et le fait d'entreprendre, comme première œuvre marquante, la suite du *Roman de la Rose*, nous aiguillonne un peu sur son esprit d'entreprise. L'œuvre de Guillaume de Lorris est déjà bien connue lorsque Jean de Meun entreprend de l'achever quelque quarante ans plus tard. S'adressant à un public de lettrés, son écrit est fouillé et ne manque pas d'ironie. On voit que Jean de Meun est déjà penseur, et fait preuve d'une grande créativité littéraire avant même d'entreprendre ses travaux de traduction.

À la suite de ce roman, Jean de Meun jouira donc d'un prestige certain. La première traduction qu'on lui connaisse est celle de Végèce en 1284, à la demande du comte d'Eu. Il s'agissait sans doute selon Löfstdet<sup>22</sup> de Jean 1<sup>er</sup>, comte d'Eu, petit-fils de Jean de Brienne, roi de Jérusalem mort en 1237 et de Bérengère de Castille. Son père, Alphonse de Brienne, épousa Marie d'Exoudem, comtesse d'Eu en 1249, et mourut croisé en 1270 à Tunis. Cela ajoute probablement à l'intérêt du fils pour les traités d'art militaire, en plus d'y prendre assurément foncièrement intérêt à titre de noble et de chevalier.

Jean de Meun gravite donc au sein de la noblesse, et aura bientôt ses entrées auprès de Philippe le Bel, roi de France de 1285 à 1314, qui lui commande la traduction de la *Consolation de la philosophie* de Boèce. Sa réputation doit être maintenant bien assise.

---

<sup>22</sup> Löfstdet, Leena, édition critique, p. 4.

Après la traduction de quelques autres traités qui ne nous sont pas parvenus, il rédige deux poèmes, le *Testament* et le *Codicile*, preuve qu'il n'a pas perdu son esprit créateur et que l'imagination ne lui fait pas défaut. Selon Sylvie Lefevre<sup>23</sup>, certains ont cru voir dans le legs de sa maison un signe de repentir, en regard de ses œuvres de jeunesse où il s'y montre assez «paillard». Ses dernières œuvres originales prouveraient qu'il serait devenu assez pieux sur ses vieux jours, quoique toujours ironique sur la pauvreté des ordres mendiants.

Petite anecdote, Sylvie Lefevre cite le tour qu'aurait joué Jean de Meun aux Jacobins selon Jean Bouchet, dans ses *Annales d'Aquitaine* publiées à Poitiers en 1545. Sur promesse d'une sépulture dans leur église, Jean de Meun leur aurait légué sa maison ainsi qu'un grand coffre contenant selon lui une fortune. On n'y trouva en fait que des ardoises couvertes de figures géométriques.

On imagine donc Jean de Meun créateur, lettré, ouvert d'esprit et n'ayant pas peur de critiquer la religion et tout détail hypocrite qui s'y rattache, et même assez fin renard si l'on en croit l'anecdote précédente.

## 2.2 JEAN DE VIGNAY

---

<sup>23</sup> *Dictionnaire des lettres françaises*, p. 818.

ean de Vignay semble avoir vécu une vie toute différente de son prédécesseur. Il est né en Normandie, aux environs de Bayeux, entre les années 1282 et 1285<sup>24</sup>. Comme il s'agit du département de Calavados, Knowles avance qu'il est peut-être originaire de Vignats, petit village du département, en raison de la similitude de l'endroit avec son nom. En effet, il n'existe pas d'endroit nommé Vignay dans le Calvados. Par ailleurs, le village de Vignats est ancien et la première mention du nom est *Vinacum* en latin, par Orderic Vital en 1090. Parmi les variantes ultérieures, signalons *Vinaicum*, *Vinacium* et *Vignatiae*, ce qui aurait pu donner la forme Vignay autant que Vinay ou Vignats<sup>25</sup>.

On sait qu'il devient religieux hospitalier de Saint-Jacques-du-Haut-Pas de Paris; il s'agit d'un ordre religieux assez obscur. Communauté au départ laïque, d'origine italienne, spécialisée dans la construction de ponts et de traversiers, l'Histoire de la ville de Paris de 1725 explique l'ordre en ces termes<sup>26</sup> :

Ces religieux avoient en Italie la plupart de leurs établissemens sur le bord des rivieres, aux endroits où le passage estoit plus necessaire et plus difficile. Tel estoit l'endroit appelé le Haut-pas ou Maupas, par abbréviation de Mauvais-Pas, sur une riviere d'Italie que du Breuil nomme Argue-le-blanc, et qu'un autre auteur plus récent croit estre l'Arno. Ce fut là que ces laïques dont nous avons parlé jettèrent les premiers fondemens de l'ordre, qui en prit le nom de S. Jacques du Haut-pas.

---

<sup>24</sup> En ce qui a trait à la vie et à l'œuvre de Jean de Vignay, je suis grandement redevable à la thèse de doctorat de Christine Knowles, effectuée à Londres en 1953. J'ai aussi trouvé des renseignements dans le *Dictionnaire des lettres françaises*, Le Moyen Âge, La Pochotèque, Fayard, p. 858-860.

<sup>25</sup> Knowles, p. 13-14.

<sup>26</sup> Ibid., p. 23.

L'ordre a ouvert ses portes en France vers 1240, ses fonctions ayant changé. Il se donnait maintenant pour objectif d'offrir l'hospitalité aux pèlerins, aux pauvres et aux infirmes.

Jean de Vignay évolue donc dans un environnement religieux, et il n'est pas question pour lui de s'interroger sur le plan de la foi, comme nous le verrons plus loin. Sa période d'activité, si on se fie à la date de ses traductions, s'étale de 1320 environ à 1350. Nous ne connaissons pas sa date de décès.

## SES ŒUVRES

Jean de Vignay s'est avéré un des traducteurs les plus prolifiques de son temps. On répertorie pas moins de onze traductions à son crédit. Celles-ci sont généralement divisées en trois groupes, témoignant chacun de l'évolution du traducteur.

Dans le premier groupe sont classées ses toutes premières œuvres. Il s'agit en premier lieu de la traduction du traité *De la Chose de la Chevalerie*, effectuée vers 1320. Elle est suivie des *Épîtres et Évangiles* en 1326, dédiés selon certains copistes à Jeanne de Bourgogne, dont il reste six manuscrits. Il s'agit probablement de sa première traduction «sur commande». Pour clore ce premier groupe, citons la traduction des deux premiers livres du *Miroir historial*, traduction du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais, dont il reste deux manuscrits complets et quelques fragments. Knowles croit que cette traduction a été effectuée en deux parties, la première partie étant de facture malhabile par

rapport à la deuxième, mieux réussie.<sup>27</sup> Il s'agit d'une œuvre colossale. Ce premier groupe est donc caractérisé sur le plan de la traduction par un grand nombre d'erreurs, de contresens, d'archaïsmes et contient une trace de flexion française.

Le deuxième groupe comprend cinq traductions et correspond à la période de maturité du traducteur. Vient en tête de liste la *Légende dorée* de Jacques de Voragine, œuvre la plus connue et la plus populaire de Jean de Vignay. Elle n'est pas datée. Il existe encore une trentaine de manuscrits, dont une vingtaine contenant le texte non remanié. Le plus ancien est daté de 1348. La majorité des manuscrits indique que la traduction est dédiée à Jeanne de Bourgogne. La deuxième partie du *Miroir historial* fait partie de ce deuxième groupe. Vient ensuite le *Directorium ad passagium faciendum ad terram sanctam* de Guillaume Adams, traduit vers 1333 et dédié à Philippe VI de Valois. Il ne nous reste qu'un seul manuscrit. Les deux autres traductions sont les *Merveilles de la terre d'outremer*, d'Odoric de Frioul, dont il reste deux manuscrits non datés, et l'*Otia imperialia* de Gervais de Tilbury, dont un seul manuscrit nous est parvenu. Les deux traductions ont vraisemblablement été effectuées entre 1331 et 1333.

Le troisième groupe se distingue des autres par les libertés que prend Jean de Vignay face à son texte quant aux omissions, aux ajouts et à l'adaptation des textes. On y distingue un véritable effort d'élégance. Le *Jeu des échecs moralisés*, traduit du *Liber super ludo scaccorum* de Jacques de Cessoles, compte parmi ses traductions les plus importantes et les plus populaires, suivant de près la

---

<sup>27</sup> Knowles, p. 60-69.

*Légende dorée*. Dédié à Jean de France, duc de Normandie, il nous reste plus de 40 manuscrits de ce recueil, plus une dizaine combinant les versions de Jean de Vignay et de Jean Ferron, un de ses contemporains. La traduction n'est pas datée.

Il reste deux manuscrits du *Miroir de l'Église*, non daté, traduction du *Speculum Ecclesiae* d'Hugues de Saint-Cher à l'intention de Philippe de Valois, ainsi que deux manuscrits des *Enseignements* de Théodore Paléologue, dont la version latine a été perdue. Il est aussi dédié à Philippe de Valois. Enfin, la *Chronique* de Primat nous est parvenue sous forme d'un manuscrit unique, non daté, le manuscrit latin original ayant lui aussi été perdu. Le catalogue de la bibliothèque de Charles VI mentionne une traduction d'*Alexandre* en prose en 1341, mais le manuscrit a disparu.<sup>28</sup>

## MILIEU ET CARACTÈRE

Jean de Vignay a joui de la faveur de Jeanne de Bourgogne, épouse de Philippe VI. Il lui dédie la plupart de ses traductions, alors que le roi Philippe lui commande trois traductions (*Directoire pour faire le passage de la Terre sainte*, *Miroir de l'Église* et *Enseignements* de Théodore Paléologue) et le futur Jean le Bon, une, soit *Le Jeu des échecs*.

Religieux de l'ordre de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, Jean de Vignay commence toutefois sa carrière par une œuvre non commandée, le traité de Végèce, qu'il semble entreprendre de lui-même, peut-être

---

<sup>28</sup> *Dictionnaires des lettres françaises*, p. 859.

à titre d'exercice pour se faire la main. Mais comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, il avait sous les yeux la traduction de Jean de Meun et il ne s'est pas empressé de la plagier, au contraire. Il décide plutôt d'en faire une version beaucoup plus littérale, près du texte de départ. On peut en trouver l'explication dans quelques traits de caractère qui semblent transpercer au fil de ses traductions.

D'après les citations dont il agrmente ses œuvres, on peut conclure qu'il ne fait pas de lectures très poussées. Toujours courtes, elles sont principalement tirées de la Bible, de saint Augustin ou de saint Bernard (souvent inexactes) ou encore il use de proverbes populaires. Il cite Ovide à une reprise.<sup>29</sup> Dans la lignée des religieux de son époque, il s'oppose à ce que les laïques aient plus qu'une connaissance sommaire des questions théologiques et liturgiques. Dans le *Miroir de l'Église*, par exemple, il omet un passage significatif (il s'agit de la sixième partie du canon portant sur la question controversée de la transsubstantiation) et s'en explique<sup>30</sup> :

Et, trescher et tressaint seigneur, en ce chapitre cy endroit je delaisse a exposer aucunes parolles, pour la cause de ce qui n'appartient point a nully assavoir en l'exposicion, fors a ceulx qui celebrent le divin mistere, et que par adventure en exposant je ne touchasse en mes parolles aucune chose qui peust esmouvoir aucun a enquerir chose qui fut a taire. Et m'est advis que c'est pour le meilleur, mais en continuant ma matiere je la poursuivray au mieulx que je pourray sans nulle doubte.

---

<sup>29</sup> Knowles, p. 302.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 198.

Selon Jean, ce passage ne risque pas d'intéresser le lecteur moyen et il s'agit par ailleurs d'un sujet dangereux, qu'il n'est pas bon de mettre entre toutes les mains. Il ne concerne que «ceux qui célèbrent le divin mystère». Le parti pris religieux de Jean de Vignay est clair : loin de lui toute infime senteur d'hérésie.

Jean de Vignay fait aussi preuve de courage et de persévérance. Knowles en donne un exemple intéressant.<sup>31</sup> Un passage du *speculum historiale* se lit comme suit :

... ubi ipse Gilbertus fecit arte mechanica horologium et organa idraulica, ubi mirum in modum per aquae calefactae violentiam implet ventus emergens concavitate barbati, et per multiforatiles tractus aerae fistulae modulatos vapore emittunt.

Ce passage ne devait pas être particulièrement clair pour Jean. Le traducteur de Vérard le rend ainsi : «...la ou le dit Gerbert fist par art mecanique une orloge et unes orgres d'estrange et merveilleuse façon.»

Jean s'essaie à la traduction complète du passage, même s'il ne doit pas y comprendre grand-chose:

...la ou celui Gerbert fist par art de soubtilleté de mains une orloge et unes orgues qui de force d'eaue chantoient, et emplissoit le vent les tuiaux en merveilleuse maniere par vertu d'eaue chaude qui emploie la creuse des tuiaux, et donnoient grans sons de notes par plusieurs pertuis d'un frestel d'arain.

---

<sup>31</sup> Ibid., p. 319.

Il fait aussi preuve de pruderie. Par exemple, Vincent de Beauvais donne une description neutre et presque clinique des anomalies sexuelles, qui choque profondément Jean de Vignay. Celui-ci se refuse à les traduire<sup>32</sup> :

Mais des autres pechiez et des especes de luxure qui sont faictes contre nature, combien que frere Vincent les divise au livre que je metz de latin en françois, je me tays. Car c'est tres laide chose a diviser et a parler de nature deshonestement devant plusieurs personnes, et especialement devant personnes qui ne sont pas lectrees; et pource que de oyr aucunesfois recorder plusieurs choses que l'en ne oyt oncques peut l'en cheoir en l'ymagination et en melancolie de les faire.

Autre exemple, dans le *Jeu des échecs*, en comparant la traduction de Jean de Vignay avec Jean Ferron, Knowles souligne que le deuxième n'a pas peur des mots, à l'encontre de Jean Vignay qui préfère l'euphémisme. Par exemple,<sup>33</sup> Jean de Vignay traduit : «tu as les iex d'un corrompeur d'enfanz», rendu par Jean Ferron de cette façon : «tu as les yeulx d'ome sodomite»; et en décrivant le traitement que subissait Socrate de la part de sa femme : (Jean de Vignay) «elle l'arrousa tout de yaue tres orde» (Jean Ferron) : «lui geta pissat sur la teste»...

Même s'il est difficile de décrire le caractère d'un traducteur ayant vécu il y a si longtemps, ces quelques exemples nous montrent Jean de Vignay d'esprit un peu étroit, honnête, attaché aux principes religieux et d'une sagesse bien populaire, comme en fait foi les proverbes qu'il cite dans ses

---

<sup>32</sup> Ibid., p. 321.

<sup>33</sup> Ibid., p. 322.

traductions. On est loin de la liberté de parole et de l'esprit créatif de Jean de Meun. Peut-être pouvons-nous mieux comprendre, à la lumière de ces quelques traits, cet attachement au texte de départ de Jean de Vignay, son acharnement à rester près de la lettre, et à ne trahir d'aucune façon la pensée de l'auteur des textes qui lui sont confiés ou qu'il choisit de traduire.

### 2.3 TÉMOIGNAGES DES INVENTAIRES DE BIBLIOTHÈQUES PRINCIÈRES

Précieux témoins de la circulation de l'œuvre de Végèce, les inventaires de bibliothèques princières nous renseignent sur l'engouement des princes pour le traité du stratège militaire. Il est pratiquement impossible de recenser les collections privées de nobles et de clercs, mais d'après les manuscrits qui nous restent, dont beaucoup sont de facture soignée et très beaux, on peut conclure que de nombreux seigneurs gardaient auprès d'eux ce traité d'art militaire, qui répondait exactement aux préoccupations fondamentales de l'époque, soit la guerre et les conquêtes.

Selon Léopold Delisle, la bibliothèque de Charles V ne renferme pas moins de dix manuscrits de Végèce, dont un décrit comme étant la traduction de Jean de Meun et un qui semble être la traduction de Jean de Vignay par les premiers mots qui le composent, soit *la pure vérité*, que nous retrouvons dans le prologue de Jean de Vignay.<sup>34</sup> La bibliothèque de Philippe le Hardi duc de Bourgogne, quant

---

<sup>34</sup> Delisle, Léopold, *Recherches sur la librairie de Charles V, roi de France, 1337-1380*, Partie II, Gérard Th. van Heusden, 1967, p. 139-140.

à elle, ne contient aucun manuscrit de Végèce.<sup>35</sup> Dans le répertoire de la librairie de Charles d'Orléans, deux manuscrits de Végèce sont signalés,<sup>36</sup> dont un contient le *Testament* de Jean de Meun, ce qui laisse à penser qu'il s'agit peut-être de la version de Jean de Meun du Végèce. Léopold Delisle ne signale aucun manuscrit du traité militaire dans la bibliothèque du duc de Berry, mais souligne toutefois que Louis d'Orléans en possédait deux exemplaires.<sup>37</sup>

Comme on le constate, le traité de Végèce circule abondamment, il est consulté par les princes et les nobles et Charles V n'hésite pas à en conserver un nombre imposant d'exemplaires. On en fait l'adaptation en vers, et Christine de Pizan s'inspire de la version de Jean de Vignay pour écrire une de ses œuvres. Par ailleurs, Leena Löfstedt signale que le traité de Végèce aurait fait partie de la lecture des croisés<sup>38</sup>. Selon Jacques Monfrin, la fortune du traité de Végèce serait même plus ancienne. Il signale en effet qu'après les grandes invasions, Raban Maur en a compilé des extraits pour Lothaire II, Fréculphe de Lisieux a revu le texte pour Charles le Chauve et Hartgar de Liège en donne un exemplaire au marquis Eberhard de Frioul.<sup>39</sup> Jean de Meun et Jean de Vignay se sont donc

---

<sup>35</sup> Winter, Patrick M., *La bibliothèque de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne (1364-1404)*, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, Paris, 1985.

<sup>36</sup> Champion, Honoré, éd., *La librairie de Charles d'Orléans*, Paris, 1910, p. 108.

<sup>37</sup> Delisle, Léopold, *Le Cabinet des manuscrits de la bibliothèque nationale*, t. I, Imprimerie nationale, Paris, 1881, p. 105.

<sup>38</sup> Löfstedt, Leena, édition critique de la version de Jean de Meun, p.10.

<sup>39</sup> Monfrin, Jacques, «Humanisme et traductions au Moyen Âge», in *Journal des savants*, Institut de France, librairie C. Klincksieck, Paris, 1963, p. 167.

attaqués à une œuvre déjà connue et prestigieuse, et n'ont que contribué davantage à sa diffusion et sa popularité.

## CHAPITRE 3

### ÉTUDE STYLISTIQUE, SYNTAXIQUE ET TERMINOLOGIQUE

#### 3.1 QUELQUES PRINCIPES MÉTHODOLOGIQUES POUR L'ÉTUDE DE TRADUCTIONS MÉDIÉVALES

Le présent chapitre porte d'abord sur l'analyse comparative des traductions du *De Re Militari* de Végèce par Jean de Meun et par Jean de Vignay en ce qui a trait au style, à la syntaxe et à la terminologie. Nous avons essayé ici de dégager quelques grands principes et méthodes pour nous guider dans notre analyse. Il ne fait pas de doute que ces lignes directrices sont inspirées d'une pensée contemporaine de la traduction. Nous avons toutefois essayé de ne pas perdre de vue le fait que ces méthodes doivent s'appliquer à des textes traduits il y a plus de cinq cents ans et qu'il est toujours délicat d'appliquer une méthode à une époque où celle-ci était inconnue. N'oublions pas non plus que le traducteur médiéval pouvait ne pas poursuivre les mêmes buts qu'un traducteur moderne et que son travail n'obéissait pas aux mêmes critères que les nôtres. Ce que nous jugeons peu réussi aujourd'hui était fort probablement très acceptable pour l'époque, comme en témoignent les carrières souvent très fructueuses de certains traducteurs. Jean de Vignay, par exemple, a traduit à notre connaissance onze ouvrages<sup>40</sup>. Certains débats en ce qui a trait à la méthode de traduire ont pourtant des racines très lointaines; déjà aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, on débattait du problème de la traduction littérale et de la traduction libre. Nous en parlons plus avant.

---

<sup>40</sup> Knowles, Christine, *The Life and Work of Jean de Vignay*, Thèse de doctorat, Londres, 1953.

Nous aborderons plus loin l'analyse terminologique. Notre but dans cette section est plutôt modeste. Il s'agissait de relever les disparités terminologiques des deux traducteurs dans les échantillons proposés et de voir quelle a été la fortune des mots choisis ou créés par les traducteurs au cours des siècles suivants.

Ultimement, il sera question de l'opinion même des traducteurs médiévaux des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles face à leur tâche, opinion recueillie grâce à différents prologues de traductions où le traducteur s'ouvre des difficultés qu'il a rencontrées et des solutions retenues.

### **3.1.1 TRADUCTION LITTÉRALE ET TRADUCTION LIBRE**

Les traducteurs du Moyen Âge n'échappent pas cette question déjà ancienne que se sont posés et se posent encore aujourd'hui tous ceux qui s'intéressent et participent aux transferts de langue, soit la méthode la plus adéquate de traduire. Deux grands courants se dégagent : l'adoption d'une méthode de traduction littérale - c'est-à-dire près du texte de départ, par souci de respect pour l'auteur, pour ne pas trahir sa pensée en s'éloignant trop de la forme originale et du choix des mots du texte source; ou encore, l'adoption d'une méthode plus libre, où cette fois-ci, c'est le public lecteur qui prime. Par une méthode qui favorise la structure de la langue d'arrivée et un choix de mots qui seront familiers au lecteur, on entend suivre le propos de l'auteur tout en respectant la culture du public appelé à lire ces textes. Examinons à ce propos l'opinion de deux linguistes qui se sont penchés sur ce problème et qui ont dressé des tableaux de comparaison et de critères succincts et intéressants.

En premier lieu, Jean Darbelnet traite de la question dans un article intitulé «Traduction littérale ou traduction libre?»<sup>41</sup>. Il définit les cinq grands principes d'une traduction réussie, principes qui à notre avis peuvent s'appliquer aux traductions qui nous concernent. Ces principes sont les suivants, et nous y reviendrons au cours de notre étude :

- 1) Transmettre exactement le message de l'original.
- 2) Observer les normes grammaticales de son temps.
- 3) Être idiomatique.
- 4) Être dans le même ton que l'original.
- 5) Être pleinement intelligible pour le lecteur qui appartient à une autre culture.

Toujours selon Darbelnet, la question de savoir s'il faut traduire librement ou littéralement est mal posée. En somme, il faudrait traduire *exactement*. Il est primordial de ne pas sacrifier la pensée à la structure. Autrement dit, il ne faut pas coller au texte mais bien au sens. Ce tenant de la traduction libre, résume ainsi les éléments d'une mauvaise traduction : 1) ne garde pas le sens de l'original; 2) fait violence à la structure de la langue d'arrivée; 3) est possible structurellement mais n'est pas idiomatique; 4) ne garde pas le ton de l'original; 5) renferme une image que n'utilise pas la langue d'arrivée; 6) fait allusion à un fait de culture que le lecteur risque de ne pas comprendre. Bref, il faut

---

<sup>41</sup> Darbelnet, Jean, «Traduction littérale ou traduction libre?», *Meta*, vol. 15, n° 2, (juin 1970), p. 88-94.

respecter l'intégrité de la langue d'arrivée en ce qui a trait à la structure, au génie, aux images et aux faits de culture.

Ces grands principes de la traduction nous guideront en partie dans l'analyse ultérieure des textes de Jean de Meun et de Jean de Vignay. Nous tâcherons toutefois de garder en mémoire tout ce qu'il y a de contemporain et de pensée actuelle dans cette analyse; nous verrons plus loin que les traducteurs médiévaux obéissent à différentes règles. Nous croyons toutefois que ce modèle peut s'avérer pratique dans le contexte de notre analyse.

Georges Mounin s'est aussi penché sur le problème de la traduction sous un angle qui nous intéresse<sup>42</sup>. Moins catégorique quant aux critères de qualité d'une traduction, il avoue que traduire est une opération «difficilement saisissable». Il reprend la gradation établie par J. P. Vinay et J. Darbelnet<sup>43</sup> pour les opérations de traduction de l'anglais et du français, gradation qui serait, nous croyons, facilement applicable à plusieurs langues. La voici :

- 1) L'emprunt (qui ne se traduit pas)
- 2) Le calque

---

<sup>42</sup> Mounin, Georges, «Linguistique et traduction» et «Introduction linguistique aux problèmes de la traduction», *Linguistique et traduction*, Bruxelles, Dessart et Mardaga, 1976.

<sup>43</sup> Vinay, J.P. et Darbelnet, *Stylistique comparée du français et de l'anglais*, Didier, Paris, 1958.

- 3) La traduction mot à mot
- 4) la transposition (rendre une partie du discours par une autre)
- 5) La modulation (réécrire le message d'un autre point de vue)
- 6) L'équivalence (deux messages formellement différents pour une même situation)
- 7) L'adaptation (traduire une situation «sui generis» par une situation voisine ou approchée).

Si cette gradation illustre bien les niveaux de difficultés avec lesquels le traducteur doit continuellement composer, elle permet dans un même élan de les cerner et, selon Mounin, de dissiper partiellement le soi-disant «mystère» qui entoure souvent les difficultés de traduction et les solutions adoptées. Pourquoi, par exemple, une langue donnée rend-elle par un mot une idée qui ne peut se rendre dans une autre langue que par un ensemble de mots?

Parmi les difficultés d'ordre général auxquelles doivent faire face les traducteurs, citons un point très important que soulève Mounin, soit le passage de civilisation à civilisation et non pas de langue à langue. Rien n'est plus vrai au Moyen Âge. Le plus souvent aux prises avec des textes qui reflètent les modes de pensée et la culture de civilisations précédentes, les traducteurs médiévaux doivent tout d'abord en saisir les nuances, ce qui peut s'avérer difficile s'il est question dans le texte de notions qui n'ont plus cours en leur temps, ou s'ils croient que certains aspects échapperont aux lecteurs de leur époque.

Cette difficulté de passage a donné lieu selon Mounin à «d'innombrables dissertations sur la richesse et la pauvreté comparée des langues». En quoi il n'a pas tort. En effet, comment s'étonner de l'absence d'un mot dans une langue si le concept ou la chose qui le sous-tend est complètement absent de la culture des utilisateurs de cette langue? À l'époque qui nous occupe, beaucoup de concepts et de réalités latines n'existaient tout simplement pas dans la culture française. Les traducteurs médiévaux avaient perçu cette difficulté et s'en ouvrent dans la préface de leurs traductions. La solution la plus simple consiste à utiliser l'emprunt ou à franciser le terme. Jean de Vignay, par exemple, préférera de beaucoup cette solution et francisera un nombre important de mots latins, enrichissant de la sorte substantiellement la langue française. Une autre solution consiste à utiliser l'emprunt assorti d'une glose. On conserve ainsi le terme original tout en le mettant à la portée des lecteurs, en leur expliquant en quelques mots sa signification (soit en employant les locutions c'est-à-dire, qui est, etc.).

Une autre difficulté terminologique émerge de la langue elle-même. Par exemple, une réalité de la langue de départ traduite par un mot bien précis peut être rendue par plusieurs mots dans la langue d'arrivée. Lequel choisir? Quelle nuance s'avérera la bonne?

Sur le plan de la syntaxe, le traducteur médiéval doit se pencher sur la difficile question de l'agencement des mots et des syntagmes. Plus souvent qu'autrement, il a pour tâche de traduire en français des textes rédigés en latin classique, un état de langue fort éloigné du latin médiéval, celui-ci étant plus familier pour le traducteur. Parfois, le type même de construction latine échappe à la compréhension du traducteur. Certains s'en ouvrent dans leur prologue, comme nous le verrons plus

loin. D'un point de vue général, Vinay et Darbelnet<sup>44</sup> sont d'avis que la modulation, l'équivalence et l'adaptation, points que nous avons vus plus haut, sont des solutions appropriées aux problèmes soulevés par des difficultés syntaxiques. Encore faut-il comprendre ce que l'on traduit.

Une dernière difficulté réside au niveau stylistique. Les textes dont les nobles commandent la traduction sont souvent écrits dans le haut style latin, pour lequel les traducteurs ont beaucoup de vénération. Pour eux le français n'est pas aussi noble, d'où la difficulté de l'idée même de la traduction de ces œuvres. Le traducteur trouve difficile la transposition du ton et du niveau de langue dans le texte d'arrivée. Il faudra attendre le XVI<sup>e</sup> siècle pour qu'un certain nombre d'humanistes et de clercs se portent défenseurs de la langue française. Antoine Macault, traducteur de plusieurs œuvres grecques et latines, adopte une position résolument profrançaise dans le prologue de sa traduction du *Pro Marcello* de Cicéron en 1534 :

Notre locution française n'est point, ainsi que nous reprochent à tort les étrangers, si maigre et si affamée qu'elle ne puisse bien rendre et exprimer en son commun parler tout ce que les Grecs et les Latins nous ont pu laisser par écrit, pourvu que la traduction s'en fasse par aucuns de ces experts et savants hommes, dont il s'en trouve aujourd'hui un nombre infini en France, au moyen des dons, bienfaits, faveurs et pensions que leur donne et ordonne ordinairement le Roi, mon souverain seigneur et maître.<sup>45</sup>

Ce mouvement culminera avec *La Défense et Illustration de la Langue française* de Joachim Du Bellay en 1548. Quelques-uns se feront pourtant les défenseurs du français avant le XVI<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>44</sup> Vinay, J.P. et Darbelnet J., ibid.

<sup>45</sup> Longeon, Claude, *Premiers combats pour la langue française*, Le livre de poche, Paris, 1989, p.63.

Ainsi, Nicole Oresme est un des premiers à l'affirmer bien haut dans le prologue de sa traduction de l'Éthique et Politique d'Aristote :

«... pour certain, translater telz livres en françois et baillier en françois les arts et les sciences est un labour moult proffitable; car c'est un langage noble et commun a genz de grant engin et de bonne prudence.»<sup>46</sup>

### 3.1.2 LES PROBLÈMES DU LEXIQUE

Par l'entremise de l'analyse terminologique que nous entreprendrons à la suite de l'analyse stylistique et syntaxique de la traduction du *De Re Militari*, nous désirons avant tout donner une idée générale des façons qu'ont trouvées Jean de Meun et Jean de Vignay pour exprimer des concepts à travers un vocabulaire propre à chaque traducteur. Nous relèverons donc les disparités lexicales d'un traducteur à l'autre et en établirons la liste. Ce travail sera effectué dans le but d'éclairer davantage les particularités de chacun des textes et ne vise aucunement à produire une étude terminologique exhaustive et complète des extraits choisis. Ce travail revient plutôt à notre avis à des terminologues chevronnés et spécialistes du lexique de l'ancien français.

---

<sup>46</sup> Menut, A. D. (ed.), *Maistre Nicole Oresme. Le Livre de Ethiques d'Aristote*, New York, 1940, p.101.

Nous chercherons de plus à cerner les mots qui ont disparu dès le XVI<sup>e</sup> siècle afin de nous faire une idée de la fortune du lexique choisi par les deux traducteurs. Nous nous aiderons pour ce faire du Dictionnaire de la langue française du seizième siècle d'Edmond Huguet<sup>47</sup>.

Les traducteurs utilisaient plusieurs méthodes pour créer des mots et enrichir le vocabulaire français. Dans son ouvrage intitulé *Histoire de la langue française aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*<sup>48</sup>, Christiane Marchello-Nizia fait état des divers moyens employés par les traducteurs et utilise un mode de classement qui nous a inspiré durant notre recensement lexical. L'évolution et l'enrichissement du lexique français s'effectuent selon elle par l'entremise de sept méthodes distinctes.

**Première méthode : le traducteur donne une signification nouvelle à des mots déjà existants.**

Par exemple, Froissart emploie le terme *ymaginer* conjointement avec un autre terme qui ne lui est pas synonyme, mais dont le sens «détéint» en quelque sorte sur le mot *ymaginer*. Ainsi, *aviser et imaginer* (estimer, apprécier), *tout considéré et imaginé que* (étant donné que) et ainsi de suite<sup>49</sup>. L'évolution des techniques peut aussi faire évoluer le sens d'un mot (horloge, par exemple).

---

<sup>47</sup> Huguet, Edmond, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, 7 tomes, librairie ancienne Édouard Champion, Paris, 1925.

<sup>48</sup> Marchello-Nizia, Christiane, *Histoire de la langue française aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Bordas, Collection Études, Paris, 1979.

<sup>49</sup> Marchello-Nizia, *ibid*, voir les pages 355 à 366 pour d'autres exemples des cinq méthodes d'enrichissement du vocabulaire.

**La deuxième méthode consiste à relatiniser des termes français.** En effet, certains auteurs, ayant remonté à l'étymologie latine de mots français et dans la foulée d'un regain de faveur du latin, vont utiliser le mot français avec le sens (et l'orthographe) qu'il avait en latin. Par exemple, *aorer* s'écrira *adorer*, *errer* (sur le modèle de *errare*) signifiera «se tromper» du XIV<sup>e</sup> siècle au XVI<sup>e</sup> siècle.

**En troisième lieu, il y a création de nouveaux mots grâce à des radicaux déjà existants dans la langue française.** Les traducteurs utilisent des suffixes (*piétaille*, *puceron*, *bergerie*, *chevaucherie*, etc.), des préfixes (*promener*, *superabondance*, *archidiacre*) ou un système de juxtaposition, soit à l'aide de deux substantifs (*chef-lieu*), d'un substantif et d'un adjectif (*proces-verbal*, *saige femme*), d'un substantif et d'un infinitif (*culbuter*), ou d'un impératif et d'un substantif (*passetemps*, *tapecul*) aussi à l'origine de nombreux noms propres (*Pillepois*, *Boi l'eaue*). Enfin, n'oublions pas une formation très usitée, soit deux substantifs reliés par une préposition (*vert de gris*, *pot-de-vin*, *gendarme*, *poudre a canon*, *arc en ciel*).

**La quatrième méthode consiste à créer des néologismes.** Nombreux en français à cette époque, ils sont principalement le résultat de latinismes et le fait de traducteurs devant rendre en français nombre de textes latins savants, aux réalités antiques disparues au moment de la traduction, souvent dans les domaines philosophique, moral ou politique. Beaucoup de ces néologismes se sont avérés éphémères, mais un bon nombre enrichissent encore notre langue. Dans leurs prologues aux traductions entreprises, les traducteurs font parfois part de cette obligation (et de ce dilemme), de créer des mots nouveaux pour pallier aux déficiences du français, tout en sachant bien que cette

méthode pourra rebuter le lecteur. Certains s'en sortent en compilant un lexique au début ou à la fin de leur ouvrage. Pierre Bersuire, par exemple, dans sa traduction des *Décades* de Tite-Live, place un lexique de 70 mots en tête de sa traduction, comprenant des néologismes, des termes déjà calqués sur le latin ou des termes courants pris dans une acception particulière :

Et pour ce doncques trop sovent convient user de ceulz mos, et longue chose seroit chascune fois declairier leurs significacions, comme propres mos françois nous n'aions pas qui le puissent comprendre, je ordenay des le commencement que en ceste translacion, quant li cas escherra, je useray d'iceulz mos joust le latin sans declaracion, mais au commencement du livre, après le prologue, je feray un chapitre ou tout par ordre de l'A.B.C. je declareray les significacions des mos dessus dis afin que, leu celi chappitre, chascions puisse savoir en lisant tout le livre quelz significacions ont les mos qu'il trouvera.<sup>50</sup>

Christiane Marchello-Nizia relève quelques néologismes mentionnés par Bersuire : *auspice*, *cirque*, *transfuges*, *inaugurer*, *pretexte* et autres. Par ailleurs, Jean Daudin, dans son prologue du *De Remediis* de Pétrarque, indique qu'il a signalé les mots nouveaux par des points vermillons dans le texte :

Avec ce, pour plusieurs mos obscurs qui ou procès de ce livre sont nus en significacion à ceulx qui n'ont veu et entendu les livres des poetes et d'autres aucteurs, et il ne me laisse point adjoûter ou diminuer à mon pover aucune chose ou corps de ce livre, qui est moult autentique, sollonnel, j'ay mis en un livret à part l'exposicion des diz mos, et yceulx mos meismes selon l'ordre des lettres qui se commencent A.B.C., etc. Et pourra on savoir quelz motz y seront exposez par ce que sur ung chascun tel mot, ou cours du livre, aura un point de vermeillon.<sup>51</sup>

---

<sup>50</sup> Monfrin, Jacques, «La traduction française de Tite-Live», *Histoire littéraire de la France*, t. XXXIX, 1962, p. 360.

<sup>51</sup> Delisle, Léopold, «Anciennes traductions françaises du traité de Pétrarque sur Les remèdes de l'une ou l'autre fortune», *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, 34-1, 1891, p. 295.

D'autres traducteurs recourent aux gloses pour expliciter un terme nouveau, accolent au mot nouveau un antonyme déjà connu, ou encore en précisent l'usage. C. Marchello-Nizia donne beaucoup d'exemples de latinismes ainsi que leurs auteurs présumés. Citons simplement à titre d'exemple les mots *delicat*, *placide*, *avidité* attribués à Jean de Vignay.

**En cinquième lieu, on recourt à l'emprunt à des langues étrangères.** Il s'agit pour la plupart d'italianismes et ils ne sont pas nombreux. L'influence viendrait principalement du fait que la plupart des banquiers d'Europe à cette époque sont gênois ou florentins, et que les Italiens sont experts dans l'art de la circulation de la monnaie et des finances et dans celui de la guerre. Relevons notamment un exemple cité par Marchello-Nizia; il s'agit du mot *escrime* qui aurait été introduit par Jean de Vignay en 1327.

**Enfin, les traducteurs emploient parfois pour se faire comprendre un mot nouveau accolé à un mot vieilli.** Par exemple, Commynes<sup>52</sup> accole à des mots qui semblent vouloir disparaître bientôt du vocabulaire français des mots nouveaux : *cuidier et penser*, *mander et envoyer*, *bailler et donner*, *deceu et tromper*.

---

<sup>52</sup> Heidel, G., *La langue et le style de Philippe de Commynes*, Leipzig, 1934, in Marchello-Nizia, Christiane, *ibid.*, p. 365.

Il est enfin fait mention de **l'argot**, mais cette catégorie ne s'applique pas à notre ouvrage. Il s'agirait d'un jargon utilisé par les malafaites et qu'on retrouve entre autres dans les œuvres de Villon.

### 3.1.3 COMMENT LES TRADUCTEURS MÉDIÉVAUX ENVISAGENT LES PROBLÈMES DE LA TRADUCTION

ue pensaient de tout cela les traducteurs médiévaux? Sans avoir élevé leur réflexion au rang de méthode proprement dite, ces traducteurs ne s'ouvrent pas moins parfois de leurs difficultés dans les prologues de leurs ouvrages. Le recueil de prologues compilés par Serge Lusignan<sup>53</sup> nous est d'un précieux secours pour en savoir davantage sur les difficultés pratiques qu'ils ont éprouvées. Il s'agit d'un cahier regroupant les prologues des traducteurs s'inscrivant dans le mouvement des traducteurs médiévaux français d'ouvrages savants, soit la période s'étalant du XIII<sup>e</sup> siècle à la fin du règne de Charles VI (1422). D'après notre analyse, sur 31 prologues des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles compilés dans le recueil, quatre traducteurs prêchent le mot à mot, 15 traducteurs favorisent la traduction libre et 12 ne se prononcent pas. Ceux qui favorisent le mot à mot (Jean de Vignay est du nombre), ont exécuté l'ensemble de leur œuvre à la fin du XIII<sup>e</sup> et au début du XIV<sup>e</sup> siècle, alors que les ouvrages des tenants d'une traduction plus libre (école à laquelle appartient Jean de Meun) s'échelonnent tout au long du XIV<sup>e</sup> siècle. Peut-on en conclure que nous assistons à la fin d'un courant et à l'émergence d'un autre? La réponse est fort probablement affirmative. Quoi qu'il en soit, les commentaires et

---

<sup>53</sup> Lusignan, Serge, ibid.

réflexions des traducteurs nous permettent de cerner en contexte les difficultés de la traduction médiévale.

Parmi les tenants du mot à mot qui ont œuvré vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et qui sont cités dans le recueil, Mathieu le Vilain s'exprime ainsi dans son prologue de la traduction de *Les Météores* d'Aristote (effectuée entre 1250 et 1294 environ) :

... je me sui entremis a translater vous le devant dit livre de mot a mot, si comme je pourray miex, en langue franchoise. Mes sachiés: l'en ne puet pas si proprement translater science en franchois comme en latin. Nepourquant, c'est le livre de natures que l'en puet plus proprement estraire en franchois, et je vous en estrairay une partie, et, se la chose vous plest, je la feroy, et, se non, je m'en souffreroi.<sup>54</sup>

Jean de Flixecourt, traducteur du *Roman de Troie* en 1262, ajoute :

Je Jehans de fliccicourt translatai sans rime lestoire des troiens et de Troies du latin en roumans mot a mot ensi comme je le trouvai...<sup>55</sup>

Au début du XIV<sup>e</sup> siècle, Pierre de Paris traduit *La Consolation de la Philosophie* de Boèce (1309) et tient à rassurer son commanditaire sur la fidélité de sa traduction :

Car come set chose que cest livre soit en aucune part cler et en aucune part obscur, je, vostre serveor, por cele rayson bee a espondre toute la letre en tous les leuz que besoing sera. Et non pas que icest livre en doye perdre port ce le nom de la translation, car ie prendrai la lettre mot

---

<sup>54</sup> Edgren, Rolf, *Mathieu le Vilain, Les Metheores d'Aristote, Traduction du XIII<sup>e</sup> s. publiée pour la première fois par Rolf Edgren*, Upsal, Almqvist et Wiksells, 1945 p.1.

<sup>55</sup> Jean de Flixecourt, *Le Roman de Troie*, Copenhague, Anc. Fonds Royal, n° 487, fol. 45.

a mot droytement sans rie[n] changier, et puis si la exponeray clerement, se mestier sera, a ce que vos, mon seignor, porrés aver plenièrment l'entencion dou livre...<sup>56</sup>

Enfin, Jean de Vignay préface sa traduction du *De Re Militari* de Végèce (1300-1325) de cette façon

:

Et ie, sanz nulle presumpcion, par comment, veul mettre le dit livre en françois, selonc ce que ie pourré, en ensuiant la pure vérité de la lettre.<sup>57</sup>

Toutefois, Jean d'Antioche, dans l'épilogue de sa traduction de la *Rhétorique* de Cicéron effectuée en 1282, fait brillamment exception à la règle. Il prend déjà ses distances vis-à-vis le mot à mot et s'en explique en détail. Après avoir rassuré ses lecteurs en affirmant suivre autant que faire se peut la disposition du latin :

Ci fenist le sizeime livre et le darrain de toute la rethorique de Marc Tullis Cyceron, qui est translatee dou latin en françois selonc l'ordenance et selonc le procès dou tracter que le meisme auctour tient et porsiuat, car ceste translacion si contient enterinement cele meisme maniere de tracter qui est faite et disposee par l'auctour, au plus près que le peut.

Il ajoute toutefois qu'il devra parfois modifier la syntaxe et la terminologie de la langue de départ et explique avec clarté qu'il faut respecter le génie de chaque langue, ce en quoi il s'avère particulièrement avant-gardiste :

---

<sup>56</sup> Pierre de Paris, traduction du *De Consolatione Philosophiae* de Boèce, Vat. lat. 4788.

<sup>57</sup> Löfstedt, Leena, «Li livres Flave Vegece de la chose de chevalerie par Jean de Vignay - édition critique avec introduction et commentaire», *Annales Academiae Scientiarum Fennicae*, série B, tome 214, Helsinki, 1982, p. 19.

Mais il ne pot mie porsuire l'auctor en la maniere dou parler, car la maniere dou parler au latin n'est pas semblable generaument a cele dou françois, ne les proprietéz des paroles ne les raisons d'ordener les araisonemenz et les diz dou latin ne sont pas semblables a celes dou françois; et ce est comunaument en toute lengue, quar chascune lengue si a ses proprietéz et sa maniere de parler et por ce nul translateour o interpreteur ne porroit jamais bien translater d'une lengue a autre s'il ne s'enformast a la maniere et as proprietéz de cele lengue en qui il translate.

C'est pourquoi, ajoute-t-il, il faut traduire par segment, plutôt qu'un mot après l'autre, pour clarifier le texte, et gloser au besoin :

Por laquel chose il covint au translateour de ceste science de translater aucune fois parole por parole, et aucune fois et plus sovent sentence por sentence et aucune fois por la grant oscurté de la sentence il convint il sozjoindre et acreistre;<sup>58</sup>

Sa pensée rejoint celle de nombre de ses successeurs, les défenseurs de la traduction libre, dont 15 s'en ouvrent dans les prologues recensés par Serge Lusignan. Ceux-ci font état des difficultés de traduction qu'ils ont éprouvées et des solutions apportées ou non. Ces difficultés rejoignent clairement celles qui ont été énoncées plus haut par Darbelnet et Mounin.

Du point de vue de la syntaxe, certains traducteurs nous disent qu'ils ont dû modifier l'ordre des phrases du texte de départ : Jean d'Antioche est du nombre et s'en explique comme nous l'avons vu plus haut. D'autres disent avoir dû jouer avec la syntaxe, et s'éloigner de l'ordre des mots latins :

---

<sup>58</sup> Ulrich Mölk, *Ausgewählt éd.*, «Johan d'Antioche : Rhétorique de Cicéron», *Langues Romanes III*, Généralités, 1969, p.105 et 106.

Et por ce que tu me deis - lequel dit je tieng pour commandement - que je preisse plainement la sentence de l'auteur sens trop ensuivre les paroles du latin... (Jean de Meun, *La Consolation de la Philosophie* de Boèce)<sup>59</sup>

Item est assavoir que mentente n'est ne ne fu onques de translater cest livre de mot a mot car ce seroit aussi comme impossible de translater le en celle maniere et que sentence y fust trouvee entendable ne delitable au mains en la plus grant partie. (Simon de Hesdin, *Libri Factorum et Dictorum* de Valère Maxime, 1377)<sup>60</sup>

Raoul de Presles, Laurent de Premierfait et Pierre de Paris signalent qu'ils ont utilisé des circonlocutions et des gloses explicatives pour éclaircir le texte :

... et que je y voise aucunes fois par une maniere de circonlocution ou autrement il me sera pardonné...

Toutes voies est mon entention d'y mettre aucunes declarations et expositions pour donner declaration au texte es parties et pas ou il aura doubte ou osburté. (Raoul de Presles, *La Cité de Dieu* de saint Augustin 1375)<sup>61</sup>

L'autre chose est que ce qui semble trop brief ou trop obscur je le alongiray en exposant par motz et par sentences. (Laurent de Premierfait, *Livre de la vieillesse* de Cicéron)<sup>62</sup>

Car come set chose que cest livre soit en aucune part cler et en aucune part obscur, je, vostre serveor, por cele rayson bee a espondre toute la letre en tous les lieux que besoing sera (Pierre de Paris, *La Consolation de la Philosophie* de Boèce)<sup>63</sup>

---

<sup>59</sup> DeDeck-Héry, «Boethius' De Consolatione by Jean de Meun», *Mediaeval Studies*, XIV, 1952, p.168.

<sup>60</sup> Simon de Hesdin, traduction incomplète de *Libri Factorum et Dictorum memorabilium*, 1375-1377, B.N. fr. 9749, fol. 1ro-2ro.

<sup>61</sup> Raoul de Presles, traduction de *La Cité de Dieu*, B.N. fr. 22912-13, fol 3ro-5vo.

<sup>62</sup> Laurent de Premierfait, traduction du *De Senectute* de Cicéron, B.N. fr. 1020, fol. 2ro-3vo.

<sup>63</sup> Pierre de Paris, *ibid.*

Jean d'Antioche avoue avoir dû trouver des exemples français pour aider le lecteur :

... autresi li convint en aucun leu en l'elocucion de changier et muer exemples por la discordance de letres et de sillabes qu'il trova entre les .ij. lengues. (Jean d'Antioche, *De Inventione*, anon. *Rhetorica ad Herennium* de Cicéron)<sup>64</sup>

Dans la même veine, Henri de Trévou, traducteur du *Bonum universale de apibus* de Thomas de Cantimpré, joue avec la phrase et les mots français afin d'alléger le texte :

... et aucune foiz ou l'auteur du livre et les docteurs et philosophes ont pour le plus bel et rectorique latin querir transporte les dictiones pour quoy le françois ainsi ordene seroit pesant et moins cler a entendre, j'ai la sentence mise rez a rez si comme j'ay pensé que il l'eussent dit eulz meismes se il parlissent françois.<sup>65</sup>

Le style et la terminologie employés par les auteurs latins en laissent plus d'un pantois. Le latin «entrelace les mos et quiert estrange gramoire et tient sentences surpensises, parfondes et obscures»<sup>66</sup>, nous avoue Denis Foulechat en traduisant *Policraticus* de Jean Salisbury. Jacques Bauchant nous dit que la traduction du *De Remediis Fortuitorum* de Sénèque était «duret en translation...le stile est grief

---

<sup>64</sup> Jean d'Antioche, *ibid.*

<sup>65</sup> Henri de Trévou, traduction de *Bonum universale de apibus* de Thomas de Cantimpré, Bruxelles, Bibl. Royale 9507, fol. 1ro-1vo.

<sup>66</sup> Denis Foulechat, traduction de *Policraticus* de Jean de Salisbury, B.N. fr. 24287, fol. 1ro-5vo.

et estrange»<sup>67</sup>. Par contraste, Nicole Oresme vante le français comme étant «un langage noble et commun a genz de grant engin et de bonne prudence»<sup>68</sup>.

Le problème terminologique est résolu de plusieurs façons. Afin de comprendre les néologismes et les calques du latin laissés dans les textes traduits, certains établissent un lexique, comme Pierre Bersuire au début de sa traduction des *Décades* de Tite-Live, ou Jean Daudin, à titre de complément à sa traduction du *De Remediis* de Pétrarque (il ajoute dans le texte des points vermillons aux termes cités dans son lexique), comme nous l'avons vu plus haut. Nicole Oresme fait de même pour sa traduction du *Traictié de l'Espere* :

Et encor pour ceste cause ay je yci en la fin faite une table des moz estranges qui sont en ce traictié.<sup>69</sup>

Enfin, certains doivent composer avec un véritable problème de langue. Pierre Bersuire traduisant Tite-Live indique que le latin employé par l'auteur est ancien et peu compréhensible pour un contemporain. Geoffroi de Waterford traduisant le *Livre des Secrets* d'Aristote met en lumière un problème qui reflète la pluralité des traductions et l'obscurité de certains textes :

Et por ce moi priastes que cel livre ki fu translatei de griu en arabic et derechief de arabic en latin vos translataisse de latin en franchois.

---

<sup>67</sup> Desmaze, Charles, «Jacques Bauchant, sergent d'armes, Bibliophile Saint-Quentinois», *Bulletin de la société des antiquaires de Picardie*, 1869, p.230.

<sup>68</sup> Menut, A.D. (ed.), *Maistre Nicole Oresme. Le livre de Ethiques d'Aristote*, New York 1940, p.101.

<sup>69</sup> Nicole Oresme, *Traictié de l'Espere*, B.N fr. 1350.

D'autre part savoir devez ke les arabiens trop ont de paroles en corte veritei et les Grigois ont oscure maniere de parler... A la parfin saichiés que les livres ki de arabic en latin furent translatei furent fausement translatei et por ce lairai ie plusors choses ki ne sunt veritez ne profitables et prenderai la meule et la veritei cortement.<sup>70</sup>

Véritable défi pour un traducteur que d'être aux prises avec un texte traduit deux fois en langues étrangères et qu'il faut traduire de nouveau!

Comme on peut le constater, les problèmes sont nombreux. Jean de Meun et Jean de Vignay y ont tout deux répondu à leur façon. Le premier préconise la traduction libre, le second la traduction mot à mot. Jean de Meun, qui entreprend le premier la traduction de Végèce, ne s'ouvre pas de ses difficultés dans le prologue de cette traduction en particulier, mais en parle longuement dans son prologue à la traduction de *La Consolation de la Philosophie* de Boèce. Il privilégie d'abord et avant tout le sens du texte par opposition au simple alignement des mots et des phrases :

Et por ce que tu me deis - lequel dit je tieng pour commandement - que je preisse plainement la sentence de l'auteur sens trop ensuivre les paroles du latin...

Il avoue avoir pris ses distances, s'être attardé sur certains passages qu'il a explicités davantage ou au contraire avoir été au plus court :

Or pri touz ceulz qui cest livre verront, s'il leur semble en aucuns lieux que je me soie trop eslongniés des paroles de l'auteur ou que je aie mis aucunes fois plus de paroles que li auteur n'i met ou aucune fois mains, que il le me pardoinnent.

---

<sup>70</sup> Geoffroi de Waterford, traduction de *Liber secretorum*, B.N fr. 1822, fol. 248-249.

Il fait part enfin de sa volonté de se faire comprendre par le plus de gens possibles :

Car se je eusse espons mot a mot le latin par le françois, li livres en fust trop occurs aus gens lais et li clers, neis moiennement lettré, ne peussent pas legierement entendre le latin par le françois.<sup>71</sup>

Il est donc convaincu qu'une traduction libre servira mieux son bassin potentiel de lecteurs, qu'il veut le plus élargi possible.

Jean de Vignay ne semble pas avoir ce type de préoccupations. Dans sa traduction de Végèce, le respect de l'auteur et de ses écrits sont ce qui prime :

Et ie, sanz nulle presumpcion, par coment, veul mettre le dit livre en fransois, selonc ce que ie pourré, en ensuiant la pure verité de la lettre.<sup>72</sup>

La pure vérité de la lettre : voilà qui prêche pour une traduction plus littérale. Il s'agit du seul passage du prologue où Jean de Vignay s'ouvre de son expérience de la traduction de l'ouvrage. Dans la lignée de la majorité des prologues, il s'excuse simplement de ce que sa traduction puisse présenter des lacunes :

Et se, par aventure, ie n'i sai aussi bien trover le fransois plainement come mestier seroit au droit entendement du livre, je prie le lecteur que il m'aist et escuse, et debonnerement amendé le meffet.<sup>73</sup>

---

<sup>71</sup> DeDeck-Héry, ibid.

<sup>72</sup> Löfstedt, ibid.

<sup>73</sup> Löfstedt, ibid.

### 3.2 ANALYSE STYLISTIQUE ET SYNTAXIQUE DES TRADUCTIONS DE JEAN DE MEUN ET DE JEAN DE VIGNAY

ous aborderons dans cette section l'analyse d'un échantillon des traductions des deux auteurs. Rappelons que le but de cet exercice est de cerner la méthode de traduction suivie par les deux traducteurs à partir d'échantillons précis, de trouver les différences et les similitudes des deux textes, ainsi que leurs failles et leurs réussites particulières. Nous tenterons ensuite d'évaluer les traductions selon la méthode empruntée à Jean Darbelnet et dont nous avons parlé plus haut. Le texte latin choisi comme modèle provient de l'édition Teubner<sup>74</sup>, et les éditions critiques des traductions de Jean de Vignay et Jean de Meun choisies ont été effectuées par Leena Löfstedt<sup>75</sup>. Le *De Re Militari* est divisé en quatre ou cinq livres selon la version adoptée. Nous avons décidé de suivre la division choisie par Jean de Meun et Jean de Vignay, soit quatre livres, et nous avons sélectionné deux chapitres par livre pour les besoins de notre analyse, soit au total huit chapitres : chapitres I et II du Livre I, chapitres

---

<sup>74</sup> Vegetius Renatus Flavius, *Epitoma rei militaris*, Flavi Vegeti Renati, recensuit Carolus Lang, editio altera, Lipsiae : B.G. Teubneri, 1885, xliiii <i.e. xlviii>, (Bibliotheca Scriptorum Graecorum et Romanorum Teubneriana).

<sup>75</sup> Löfstedt, Leena, «L'abregemenz noble homme Vegesce Flave René des establesemenz appartenanz a chevalerie, traduction par Jean de Meun - édition critique avec introduction et commentaire», *Annales Academiae Scientiarum Fennicae*, série B, tome 200, Helsinki, 1977.

Löfstedt, Leena, «Li livres Flave Vegece de la chose de chevalerie par Jean de Vignay - édition critique avec introduction et commentaire», *Annales Academiae Scientiarum Fennicae*, série B, tome 214, Helsinki, 1982.

XIV et XVII du Livre II, chapitres XXI et XXIII du livre III et chapitres XII et XV du livre IV. Ces chapitres n'ont pas été choisis au hasard mais pour diverses raisons. Parfois le texte latin de départ était particulièrement intéressant d'un point de vue terminologique en raison de la présence d'une énumération de termes. C'est le cas du chapitre XVII du Livre II. Parfois encore, le choix s'est fait en raison de la façon singulière dont le latin a été traduit par l'un ou l'autre traducteur, ou encore par les deux. On en trouvera quelques exemples au chapitre XXIII du Livre III. Les gloses, de même que les omissions importantes, nous ont semblé aussi matière à analyse intéressante. Voir la longue digression de Jean de Meun à la fin du chapitre XVII du Livre II à ce sujet.

Afin d'en faciliter la lecture et la compréhension, le texte sera divisé en segments de chapitres. Les principales observations seront annotées comme suit :

#### **SYNTAXE ET STYLE DES TRADUCTEURS**

- o **omission** : un terme ou un syntagme présent dans le texte de départ est omis.
- g **glose** : le traducteur explique un terme par une locution, par l'ajout d'un autre terme ou encore explique un passage ou le met en contexte.
- fa **faux sens** : le traducteur se méprend sur le sens d'un terme ou d'une proposition
- fo **forme latine** : l'ordre des mots est calqué sur le latin
- d **doublet** : un synonyme suit un terme, en général pour en expliciter le sens
- ft **faute de transfert** : la nuance n'est pas rendue, ou encore il y a glissement de sens

## COMMENTAIRES STYLISTIQUES SUR LES TRADUCTIONS

<sup>re</sup> **réussite particulière** : un passage est particulièrement bien rendu, il est exact et concis, la traduction est claire, etc.

<sup>com</sup> **passage commenté** : commentaires sur certains passages que nous avons jugé bon d'apporter.

Les mots en grisé sont repris à la sous-section 3.3 portant sur l'analyse lexicale et représentent les cas où des termes différents ont été utilisés par les traducteurs pour rendre un même mot latin.

### 3.2.1 EXTRAITS ANALYSÉS ET COMMENTÉS

## LIVRE I, CHAPITRE I

### 1<sup>ER</sup> SEGMENT

#### LATIN

(titre) Romanos omnes gentes sola armorum exercitatione uicisse.

Nulla enim alia re uidemus populum Romanum orbem **subegisse** terrarum nisi armorum **exercitio**, **disciplina castrorum** usuque militiae. Quid enim aduersus **Gallorum** multitudinem paucitas Romana ualuisset? Quid aduersus Germanorum proceritatem breuitas potuisset audere? Hispanos quidem

non tantum numero sed et uiribus corporum nostris praestitisse manifestum est; **Afrorum dolis** atque diuitiis semper impares fuimus; Graecorum artibus prudentiaque nos uinci nemo dubitauit.

### JEAN DE MEUN

(titre) [Comment li Romain vainquirent toutes genz.]<sup>o</sup>

Nous ne veons pas que li pueples des Romains [ait **vaincu** et mis au desouz]<sup>d</sup> toutes les terres du monde [par nule autre chose fors]<sup>com1</sup> que par la **hantance** des armes et par la **science** de bien [ordener leur **herberges**]<sup>com2</sup> et par l'**usage** de chevalerie. Quar li Romain qui n'estoient c'un petit de gent que peussent il avoir valu encontre la multitude des **François**? Comment se peussent oser combatre li Romain qui sont petit de cors contre [la longueur et la grandesc]<sup>d</sup> des Alemanz? Certes li Espaignol valent miex que nostre gent, non pas tant seulement de nombre de gent, mais de force de cors. Ne nous se seusmes onques tant de **barat** ne si riche ne fusmes comme li **Aufriquant**. Ne il n'est pas doute que li Grec ne nous aient touz iors vaincuz et sormontez en ars et en sciences.<sup>re</sup>

### JEAN DE VIGNAY

(titre) [De l'exercite des Romains. I.]<sup>o</sup>

Nos ne veons [par nule autre chose]<sup>com1</sup> le pueple Romain avoir **sousmis** a lui les terres de cest monde se non par **usage** d'armes et par [**enseignement** de **ost**]<sup>com2</sup> et de chevalerie. [ ]<sup>o</sup> Que eust valu cil petiz

remenez de [l'essil de Troie]<sup>com3</sup> contre la multitude des **Frans**, []<sup>o</sup> [le sens des Greus et la **voisdie** et la force des **Affres**, ce est de cels d'Aufrique?]<sup>com4</sup>

### JEAN DE MEUN

- o Omission de «*armorum exercitacione uicisse*».
- d Doublet
- com1 Construction restrictive élaborée suivie d'une particule d'exclusion.
- com2 Rend ici le latin «*castrorum*» par herberges, sans l'ambiguïté que lui donne Jean de Vignay.
- d Doublet
- re Jean de Meun a très bien rendu le sens et le vocabulaire de cette partie énumérative. Tous les éléments y sont bien agencés.

### JEAN DE VIGNAY

- o Omission du concept de victoire des Romains sur les autres peuples.
- com1 Construction restrictive à l'image de Jean de Meun
- com2 Choisit le mot «*ost*» pour «*castrorum*», laissant place à une certaine ambiguïté : lui donne-t-il le sens de guerre (comme on pourrait le croire par l'agencement de cette partie de phrase) ou de campement?
- o Absence de lien entre la discipline des Romains et sa conséquence : la victoire, rendu chez JM par «*Quar*».
- com3 Essil de troie est utilisé pour désigner les Romains.
- o Omission du segment sur les Allemands et les Espagnols.
- com4 Abrège la partie sur les Grecs et les Africains.

## LIVRE I, CHAPITRE I

### 2<sup>E</sup> SEGMENT

#### LATIN

Sed adversus omnia profuit tironem **sollerter** eligere, ius, ut ita dixerim, armorum docere, **cotidiano** exercitio roborare, quaecumque euenire in acie atque proeliis possunt, omnia in campestri meditatione praenoscerere, seuerere in desides **uindicare**. Scientia enim rei bellicae **dimicandi** nutrit audaciam: nemo facere **metuit** quod se bene didicisse confidit. Etenim in **certamine** bellorum **exercitata** paucitas ad uictoriam promptior est, rudis et indocta multitudo exposita semper ad caedem.

### JEAN DE MEUN

Mais contre toutes choses nous valut **sagement** eslire nos noviaus chevaliers et ensaingner leur l'usage des armes et enforcier par hanter les **chascun ior**, et [assaier et connoistre]<sup>d</sup> [tout avant aus chans toutes les choses qui pueent avenir]<sup>com1</sup> en [ost et en bataille]<sup>d</sup>, et [**pugnir** les pereceus<sup>com2</sup> en prenant veniance]<sup>d</sup>. [Quar la science de ce qui apartient aus batailles norrist hardement de **bateillier**. Nus de **redoute** a faire ce dont il a fiance que il ait bien apris a faire autrefois. Quar en **estrif** de batailles pou de gens bien **ausees** de bateillier sont prest de conquerre victoire et grant multitude de gent rude qui riens n'ont apris d'armes est toz iorz abandonnee a occision.]<sup>re</sup>

### JEAN DE VIGNAY

Mes encontre toutes ces choses [valut et profita]<sup>d</sup> eslire le chevalier [**sage et vezié**]<sup>d</sup> et enseigner [le d'armes]<sup>com1</sup> [par **continuel** exercite]<sup>re</sup> et savoir conoistre quanque par reson puet avenir en la doteuse aventure des batailles et [**vengier**]<sup>com2</sup> la parece des mauvés. Car science de savoir la chose de bataille

norrist hardement de **combatre**. Nus ne **dote** a fere ce dom il se fie que il a bien appris. En la **contençon** des batailles [est plus preste et (plus) souvent a victoire vaut mielz]<sup>com3</sup>. I. pou de gent bien **ausee** et d'armes bien enseignee que [ne fet rude et mal aprise multitude]<sup>fo</sup> tot iorz avandonee a ocision.

### JEAN DE MEUN

d	Doublet.
com1	Pour «quaecumque evenire» (tout ce qui peut arriver); ce transfert est lourd et inutilement long.
d	Doublet.
com2	Omission de «severe».
d	Doublet.
re	Tout ce passage est très bien rendu.

### JEAN DE VIGNAY

d	Doublet.
d	Doublet.
com1	Il manque un mot (usage?), soit dans la transcription de Mme Löfstedt, soit dans les manuscrits originaux.
re	Adaptation libre; tournure réussie.
com2	«vindicare» peut avoir le sens de châtier et de venger. Jean de Meun n'avait pas pris de chance et mis les deux; Jean de Vignay choisit «venger», qui ne semble pas être le bon et obscurcit la phrase.
com3	Il croit que le sujet est «certamine bellorum», ce qui rend le reste du segment difficilement compréhensible.
fo	Construction latine; les adjectifs sont avant le nom.

## LIVRE I, CHAPITRE II

### 1<sup>ER</sup> SEGMENT

#### LATIN

(titre) Ex quibus **regionibus** tirones legendi sint.

Rerum ordo deponit, ut, ex quibus prouinciis uel nationibus tirones legendi sint, prima parte **tractetur**. Constat quidem in omnibus locis et ignauos et **strenuos** nasci. Sed tamen et gens gentem praecedat in bello et plaga caeli ad **robur** non tantum corporum sed etiam animorum plurimum ualet; quo loco ea, quae a doctissimis hominibus comprobata sunt, non omittamus. Omnes nationes, quae uicinae sunt soli, nimio calore siccitas, amplius quidem sapere, sed minus habere sanguinis dicunt ac propterea constantiam ac **fiduciam** comminus non habere pugnandi, quia metuunt uulnera qui **exiguum** sanguinem se habere nouerunt.

## JEAN DE MEUN

(titre) De queles **regions** len doit eslire chevaliers<sup>com1</sup>.

L'ordenance de ces choses requiert de nous **dions** premierement de queles provinces ou de queles nascions [len doit eslire chevaliers]<sup>com2</sup>. Certainne chose est qu'il en a en toz lieux de [**bons** et de mauvés, de preuz et de pereceus]<sup>d</sup> et la [contree du ciel n'aide pas sanz plus a la **force** des cors ainçois vaut mout a la **force** des courages]<sup>com3</sup>. Et pour ce ne voulons nous pas ici trespasser ce que li tres sage home en ont esprouvé. Il dient tuit que les nations qui sont voisines au soleil, por la tres grant chaleur qui les seche, [sont mout sages]<sup>re</sup>, mais eles ont moins sanc [que mout d'autres]<sup>com4</sup>. Et por ce il n'ont fermeté ne **fiance** de bateillier de pres. [Quar il redoutent les plaies por ce qu'il seuent que **poi** ont sanc]<sup>re</sup>.

**JEAN DE VIGNAY**

(titre) En quel **contree** [en]<sup>com1</sup> doit eslire.

Li ordres des choses requiert que l'en **traite** en la premiere partie de quels provinces ne de quels nacions [chevaliers sont a eslire]<sup>fo</sup>. Car certaine chose est que en toz leus naist et de **preuz** et de mauvés et nequident li un sont plus preu que li autre. Et li sage ancien ont enseigné que li [sieges des terres non mie tant seulement vaut a force de cors mes a **hardement** de cuer]<sup>com2</sup> et ce que li sage en ont dit metons ici. Toutes les nacions qui sont voisines au soleil sont sechies por a tres grant cholor, [dont eles sevent plus]<sup>ft</sup>, mes meins ont de sanc. Et por ce dient li sage qu'il n'ont pas si grant **seurté** de combatre de pres. [Car cil doute la plaie qui set qu'il a **meins** sanc]<sup>com3</sup>.

**JEAN DE MEUN**

- com1 Remarquer la traduction de «tirones» (soldats) par «chevalier», présente dans le texte des deux traducteurs.
- com2 JM adopte ici la forme active (comparer avec JV).
- d Doublet «double».
- com3 JM a choisi l'acception française «ciel, contrée du ciel» pour le mot latin «caeli» au lieu de «climat» qui aurait été certes plus clair et aurait évité que ce segment de phrase devienne partiellement obscur.
- re Succinct et bien rendu.
- com4 Cette partie est un ajout pour des raisons de style.
- re Passage très bien rendu; les éléments de la phrase sont bien agencés.

**JEAN DE VIGNAY**

- com1 JV a omis complètement le complément direct «tirones».
- fo Forme latine : le verbe est placé à la fin de la phrase.
- com2 JV a aussi éprouvé des difficultés avec le segment «plaga caeli» qu'il a rendu par «sieges des terres», dont le sens est pour le moins difficile à saisir. On voit que le sens

général lui échappe; il répète au début et à la fin de la phrase le passage concernant les «doctissimis hominibus».

ft

Faute de transfert.

com3

JV se veut ici pompeux et guindé en adoptant la forme d'une expression ou d'un dicton.

## LIVRE I, CHAPITRE II

### 2<sup>E</sup> ET DERNIER SEGMENT

#### LATIN

Contra septentrionales populi, remoti a solis ardoribus, inconsultiores quidem, sed tamen largo sanguine redundantes, sunt ad **bella** promptissimi. **Tirones** igitur de temperatioribus legendi sunt plagis, quibus et **copia** sanguinis suppetat ad uulnerum mortisque contemptum et non possit deesse prudentia, quae et modestiam seruat in castris et non parum prodest in dimicatione consiliis.

#### JEAN DE MEUN

Mais a l'encontre li pueples de septentrion qui sont loing des ardeurs du soleil, sont [plus desconseillié et mains sage]<sup>d</sup>, mais il ont grant habundance de sanc. Cil sont tres prest a **bateillier**. Donques vient il miex eslire **chevaliers** des plus atemprees regions, qui aient **asséz** sanc pour despire les plaies et la mort et que [science ou sagesce]<sup>d</sup> ne leur puisse faillir qui les tiengne atemprez es herberges et qui mout proufite par conseil es batailles.

**JEAN DE VIGNAY**

Encontre li pueple []<sup>o</sup> qui sont loing des ardours du soleil ont plus sanc et meins sens et sont plus prest a **combate**. L'en doit donques eslire les **combateors** des tremprees regions si qu'il aient **soffisance** de sanc por despire peur de mort et por soffrir plaie et que sens [ne lor faille mie]<sup>com1</sup> qui garde mesure en ost et [trop vaut en batailles por conseil]<sup>fa</sup>.

**JEAN DE MEUN**

<sup>d</sup> Doublet sous forme de superlatif et diminutif contraires.  
<sup>d</sup> Doublet.

**JEAN DE VIGNAY**

<sup>o</sup> Il manque l'adjectif «septentrionaux».  
<sup>com1</sup> ne or faille mie : ajout de son cru.  
<sup>fa</sup> Modification du sens.

**LIVRE II, CHAPITRE XIV****1<sup>ER</sup> SEGMENT**

(titre) De turmis equitum legionariorum.

Quemadmodum inter pedites centuria uel **manipulus** appellatur, ita inter equites turma dicitur; et habet una turma equites XXXII. Huic qui praeest decurio nominatur. Centum enim decem pedites ab uno centurione sub uno **uexillo** gubernantur; similiter XXXII equites ab uno decurione sub uno **uexillo** reguntur. Praetera sicut centurio eligendus est magnis uiribus, **procera** statura, qui hastas uel missibilia

perite iaculetur et fortiter, qui dimicare gladio et scutum rotare doctissime nouerit, qui omnem artem didicerit armaturae, uigilans sobrius agilis, magis ad facienda-quae ei imperantur quam ad loquendum paratus, **contubernales** suos ad disciplinam retineat, ad armorum exercitium cogat, ut bene uestiti et calciati sint, ut arma omnium defricentur ac **splendeant**; similiter eligendus est decurio, qui turmae equitum praeponatur, inprimis habili corpore, ut loricatedus et armis circumdatus omnibus cum summa admiratione equum possit ascendere, equitare fortissime, conto scienter uti,

## JEAN DE MEUN

(titre) Des compaignies des chevaliers qui sont es loges.

Aussi comme entre les genz a pié sont **compaignies** que len apele centuries, aussi a il entre les chevaliers compaignies que len apele [tourbes ou turmes]<sup>d</sup>, et a en une tourbe .XXXII. chevaliers dont li chevetains est apeléz decurions. Cent et .X. homes a pié sont gourverné par .I. centurion souz une **baniere**, et aussi .XXXII. chevaliers sont gourverné par .I. decurion souz une **ensaigne**. Apréz ce, aussi comme li centurions doit estre esleuz de granz forces et de **bone** estature, qu'il giete sagement et forment les hanstes et les iavelos et qu'il sache bien combatre au glaive et tornoier l'escu et ait appris tout l'art d'armeure et soit esveilliéz, [soubres]<sup>fo</sup> et isniaux et plus appareilléz a faire ce que len li commandera que a parler, et tiegne ses **sougiéz** en la discipline et en l'usage des armes, et les constraigne a estre bien vestuz et bien chauciéz, et a bien froter leur armes si qu'eles **resplendissent**; aussi doit estre esleuz li decurions qui gouverne la tourbe des chevaliers. Il doit premierement estre

isniaus de cors, haubergiéz et avironnéz de toutes armes et puisse [merveilleusement monter seur le cheval]<sup>com1</sup> et forment chevauchier.

### JEAN DE VIGNAY

(JV a fusionné les chapitres XIII et XIV)<sup>com1</sup>

com2

Ausint comme [contuberne]<sup>fo</sup> est entre les genz de pié, ausint est turme de legionaires a cheval. Mes en la turme sont .XXXII. a cheval et li chevetaines de cels est apelez decurions. Cent et .X. sont gouverné d'un centurion [de cels a pié]<sup>ft</sup> souz une enseigne. [Et de [cels a cheval]<sup>com3</sup> trente et .II. par le decurion a un gonfanon]<sup>ft</sup>. Après ces choses, ausi com li centurions doit estre esleuz de grant force, d'avenant estature, qui les hantes ou [autres choses que l'en lance]<sup>com4</sup>, sagement et forment [sache ieter]<sup>fo</sup> et combatre soi au glaive et l'escu tornoier, qui tote l'art d'armes ait bien aprise, qui soit esveilliez, sobres et plus vistes a fere ce que l'en li commendera que apareilliés a parler, qui retiegne ses compaignons a decipline et les contreigne a exercite et se porvoie qu'il soient bien vestu et chaudié, que lor armes soient bien froiees et luissans, tot ausi est a eslire li decurions qui [par-desus la turme des chevaliers doit estre]<sup>com5</sup>: bien tailliez de cors, armez de hauberc et de toutes armes qui convienent au chevalier, puisse merveilleusement monter el cheval et fermement chevauchier,

### JEAN DE MEUN

d

Doublet.

fo

Forme latine : JM, suivi de JV, a calqué la forme latine du mot «sobrius» (vigilant), dont l'acception en ancien français serait «sobre».

com1

Cette forme est presque la même chez les deux traducteurs; toutefois, en règle générale, les deux traducteurs optent souvent pour une construction totalement différente, n'effectuent pas le même choix lexical et n'utilisent pas la même graphie.

**JEAN DE VIGNAY**

- com1 Jean de Vignay a fusionné deux chapitres, soit les chapitres XIII et XIV du Livre II. Il semble donc avoir employé la seule famille de manuscrits latins adoptant cette disposition.<sup>76</sup>
- com2 JV a escamoté le titre.
- fo JV a emprunté au latin le terme «contubernalis» pour soldat ou camarade de tente.
- ft JV ne semblait pas savoir où placer «pedites»; il en a fait le complément de nom de «centurione».
- com3 Les deux traducteurs rendent souvent le mot soldat par chevalier, qu'il soit à pied ou non. Ici, ils ont dû toutefois tous les deux faire une distinction pour éclairer l'idée de ce chapitre. On parle donc de «cels a pié» et de «cels a cheval».
- ft Ici JV a traduit mot à mot, sans se préoccuper du sens.
- com4 JV n'a pas trouvé la traduction exacte de «missibilia» ou peut-être a-t-il voulu l'éviter?
- fo Met le verbe à la fin à l'instar du latin.
- com5 JM a été plus heureux avec la traduction de «praeponatur» (à la tête de) qu'il a rendu par «gouverne».

**LIVRE II, CHAPITRE XIV****2<sup>E</sup> ET DERNIER SEGMENT****LATIN**

... sagittas doctissime mittere, turmales suos, id est sub cura sua **equites** positos, erudire ad omnia quae equestris pugna deposcit, eosdem cogere loricas suas uel catafractas, **contos** et cassides frequenter tergere et **curare**. Plurimum enim terroris hostibus armorum splendor inportat. Quis credat militem bellicosum, cuius dissimulatione situ ac robigine arma foedantur? Non solum autem equites

---

<sup>76</sup> Löfstedt, Leena, *op. cit.*, Commentaires, 2,14.

sed etiam ipsos equos adsiduo labore conuenit edomari. Itaque ad decurionem et sanitatis et exercitationis tam hominum quam equorum pertinet cura.

### JEAN DE MEUN

.. et [sagement user de glaive et bien geter iavelos]<sup>d</sup> et saites, et sache bien ensaingnier ses **sougiéz** en toutes les choses qui appartient em bataille a cheval, et les constraingne a tenir netement et souvent terdre et [**escurer**]<sup>com1</sup> leurs haubers et leurs hiaumes et leurs **cuiries** (6), quar la resplendisseur des armes [espoente mout les anemis,]<sup>re</sup> ne len ne cuide pas que li chevaliers soit bons bateillierres entor cui len voit les armes ordes et enruilliees [par **perece** et par negligence]<sup>g</sup>. [Et encore au iour d'ui i metent grant poinne cil qui volentiers usent le mestier d'armes et en sont leur fait plus parant et plus volentiers les regardent et plus ententivement cil qui de bateillier la endroit ne s'entremetent et miex en sevent leur fais iugier.]<sup>g</sup> Ne il ne soffist pas sanz plus entendre aus chevaliers, ainz convient les chevaux donter pas continuel travaill. Aussi appartient au decurion la cure de la santé et de la hantance des homes et des chevaux.

### JEAN DE VIGNAY

.. user dou glaive, ses **turmaus** - [c'est les chevaliers de sa turme]<sup>g</sup> - sache enseigner a toutes les choses que conbatre a cheval requiert; et qui les sache contreindre amiablement a lors haubers, lor hiaumes, lor **glaives** et lor autres armeures sovent terdre et **froier**. Car la resplendeurs des armes

emporte aucune foiz grant espoentement aus anemis. Qui porroit cuidier le chevalier bateilleur ne viguerous qui [par **nonchaloir** et par negligence]<sup>com1</sup> laist ses armes ordes et enrooillies? Non pas tant seulement covient les chevaliers, mes neis les chevax covient sagement donter, [exerciter et travailler]<sup>d</sup>. En tel maniere donques la cure de l'exertitation et de la neteté [des armes appartient en sa turme au decurion]<sup>com2</sup>. [Turme est de .XXXII. a cheval.]<sup>g</sup>

### JEAN DE MEUN

- <sup>d</sup> Doublet du syntagme «sagittas doctissime mittere»  
<sup>com1</sup> Emploi peu usité du terme «escurer» pour curare, escurer semblant plutôt avoir le sens de «dégagé de soucis».  
<sup>re</sup> Belle forme concise.  
<sup>g</sup> Glose : JM formule la raison logique qui sous-tend la phrase.  
<sup>g</sup> Parallèle avec les combattants de son époque. Il convient à eux aussi de nettoyer et d'entretenir leurs armes.

### JEAN DE VIGNAY

- <sup>g</sup> JV explique au lecteur la signification du mot «turmaus» qu'il a francisé à partir du mot latin «turmales», soit le nom des soldats qui composent la «turme».  
<sup>com1</sup> JV extrapole lui aussi et glose en ajoutant une description qui n'est pas le texte. Cette description est la même que celle de Jean de Meun. Il y a là évidence que Jean de Vignay aurait eu sous les yeux une copie de la traduction de Jean de Meun, comme plusieurs en sont convaincus (voir les ouvrages de Christine Knowles.<sup>77</sup>)  
<sup>d</sup> Doublet.  
<sup>com2</sup> Ici JV rend «hominum» et «equorum» par armes et turmes, ce qui en fausse le sens. La phrase est aussi obscurcie par l'ordre des mots.  
<sup>g</sup> JV explique ce qu'est une turme.

---

<sup>77</sup> Knowles, Christine, *The Life and Work of Jean de Vignay*, Thèse de doctorat, Londres, 1953.

Knowles, Christine, «A 14th Century imitation of Jean de Meun: Jean de Vignay's translation of The Re Militari of Vegetius,» *Studies in Philology*, P, t. LIII, 1956, p. 452-58.

Knowles, Christine, «Jean de Vignay, un traducteur du XIX<sup>e</sup> siècle», *Romania*, 75/1954, p. 353 et suiv.

## LIVRE II, CHAPITRE XVII

### 1<sup>ER</sup> SEGMENT

#### LATIN

(titre) Commissa pugna gravem armaturam stare pro muro.

Illud autem sciendum est et modis omnibus retinendum: commisso bello prima ac secunda acies stabat inmota, triarii quoque residebant. Ferentarii autem armaturae exculcatores sagitarii funditores, hoc est levis armatura, adversarios prouocabant ante aciem praecedentes. Si hostes **fugare** potuerant, sequebantur; si eorum virtute aut multitudine premebantur, revertebantur ad suos et post eos stabant.

#### JEAN DE MEUN

(titre) Comment la pesant armeure est en la bataille en lieu de mur.

Il est a savoir et a garder en toutes manieres que quant il devoient bateillier, la premiere [bataille]<sup>ft</sup> et la seconde ne se mouvoient et li triaire se seoient, mais li legier armé, li archier, li [aubalestier]<sup>com1</sup>, li fondeur aloient devant et envaïssoient leur anemis. Et quant il pooient **chacier** leur anemis, il les suivoient. Et quant il ne pooient soffrir la force [ ]<sup>o</sup> de leur anemis, il s'en retornoient a leur genz et se metoient derriere eulz.

**JEAN DE VIGNAY**

(titre) Commant les batailles [se doivent tenir ou remuer]<sup>com1</sup>.

C'est a savoir et a [garder en toutes manieres et a retenir]<sup>d</sup> que [quant la bataille premiere doit assembler]<sup>fa</sup>, ele estoit tote coie et la seconde ausint []<sup>o</sup>. Mais li legierement armé: li archier, fondeour commançoient a envair lor anemis []<sup>o</sup> [et li perfet d'armes pooient lors mielz connoistre le covine et le semblant de lor enemis; mielz que se il se ferissent en eus tot a un bruit; et ce estoit quant li adversaire estoient tel ou tant que il feissent a douter]<sup>g</sup> et lors se li legier armé les pooient **reculer**, si lors aloient [vistement]<sup>com2</sup>; []<sup>o</sup> se il lor convenoit retorner, tost estoient receu en lor plus forz armez qui derriers estoient,...

**JEAN DE MEUN**

ft Il s'agit plus d'une ligne ou rangée de bataille que de la bataille elle-même.  
com1 Cette catégorie n'est pas dans le texte latin.  
o Omission de «multitudine» - la multitude, le grand nombre.

**JEAN DE VIGNAY**

com1 Laisse tomber l'image de mur au profit de l'action.  
d Doublet (locution).  
fa Rajoute «doit assembler» qui met le lecteur sur une fausse piste quant au sens véritable de la phrase.  
o Omission du segment de phrase sur les triaires.  
o Omission de «ante aciem praecedentes» (à la tête de l'armée).  
g Glose digressive sur les bienfaits d'une telle tactique.  
com2 Ajout de l'adverbe : «faire rapidement» au lieu de «poursuivre». Ce n'est pas faux.  
o Omission de la principale : «si eorum virtute aut multitude premebantur» - s'ils devaient céder à la multitude et à la force...

## LIVRE II, CHAPITRE XVII

### 2<sup>E</sup> SEGMENT

#### LATIN

Excipiebant autem proelium grauis armatura, et tamquam murus, ut ita dicam, ferreus stabat et non solum **missilibus** sed etiam gladiis cominus dimicabant. Et si hostes fugassent, non sequebatur grauis armatura, ne aciem suam ordinationemque turbaret et ad dispersos recurrentes hostes incompositos obrimerent, sed leuis armatura cum funditoribus sagittariis et equitibus fugientes **sequebatur** inimicos.

#### JEAN DE MEUN

Et lors la pesant armeure recevoit la bataille qui estoit aussi comme .I. mur [ ]°. Cist ne se combatoient pas tant seulement de **iavelos**, mes de [glaives et d'espees]<sup>d</sup>. Et quant cist pooient lor anemis chacier, il ne les suivoient pas, pour se qu'il ne troublassent leur ost et leur ordenance, que se leur anemi retornassent sur eulz, qu'il ne les trouvassent esparpilliez, par quoi il peussent estre grevez, mais li legier armé les **suivoient** a fondes et a daites et a homes a cheval.

#### JEAN DE VIGNAY

... et lors [cil de pié]<sup>com1</sup>, pesent armé, recevoient la bataille [sanz mouvoir]<sup>com2</sup>, ausi comme uns murs de fer, et se combatoient non mie seulement en **lancent** [ ]<sup>o</sup> [mes en ferant de pres]<sup>g</sup>. Et s'il avenoit que li enemí [tornassent a desconfiture]<sup>com3</sup>, li pesant armé ne chaçoient mie ne ne trobloient en nule maniere leur ordre, car [par aventure]<sup>com4</sup>, s'il se espendissent en chacent, [si com costume est]<sup>com5</sup>, li enemí peussent [par aventure]<sup>com6</sup> retourner sor els et els grever, mes la legiere armeure **fesoit la chace**, laquele, [si mestiers estoit]<sup>com7</sup>, [pooient tost retourner aus lor qui amprés venoient, sanz desroi]<sup>ft</sup>.

### JEAN DE MEUN

- <sup>o</sup> Omission de «ferreus stabat».
- <sup>d</sup> Doublet.

### JEAN DE VIGNAY

- <sup>com1-2</sup> Ajoute des caractéristiques aux soldats qui éclairent le texte.
- <sup>o</sup> Omission de «gladiis».
- <sup>g</sup> Explication additionnelle.
- <sup>com3</sup> Quelle jolie image pour «fuir»!
- <sup>com4-5-6</sup> Trois ajouts sans répercussions dans le texte.
- <sup>com7</sup> Autre ajout circonstanciel.
- <sup>ft</sup> Cette fin de phrase est à la limite du compréhensible. «qui auprès venoient, sanz desroi» : semble être de son cru.

## LIVRE II, CHAPITRE XVII

### 3<sup>E</sup> ET DERNIER SEGMENT

#### LATIN

Hac dispositione atque cautela sine periculo legio uincebat aut superata seruabatur incolumis, quia legionis ius est facile nec **fugere** nec **sequi**.

**JEAN DE MEUN**

Par ceste ordenance et par ceste cautele vainquoit la legion sanz perill, ou se ele ne vainquoit, [si demouroit ele en santé]<sup>com1</sup>, quar li droit de la legion est tele, qu'ele ne doit pas legierement **foïr**, ne legierement **suivre**. [Car par trop chacier a mainte bataille esté desconfite et perdue victoire, et en mainte ancienne hystoire le pourroit len trouver: et en noz tens meismes li rois de Sezile, par retenir sa gent el champ, qu'il ne les laissa pas touz chacier, desconfist Conradin. Qui tout voudroit metre en conte les meschiéz qui en sont avenu, trop y avroit a dire.]<sup>g</sup>

**JEAN DE VIGNAY**

Et par ceste ordenance et ceste cautele la legions venquoit sanz peril ou, s'ele ne veinquoit, les siens gardoit sanz domache. Car li droiz le legions est non pas dispersement **tourner** ne legierement **chacier**; [et par l'un et par l'autre sont sain gardé li poigneour]<sup>g</sup>.

**JEAN DE MEUN**

<sup>com1</sup> Rends «sine periculo» par une locution affirmative à l'encontre de Jean de Vignay qui suit le latin : «venquoit sanz peril».

<sup>g</sup> Longue digression de Jean de Meun. Son objectif est de renseigner le lecteur sur un événement contemporain qui sert à renforcer les dires de Végèce. Il s'agirait de la bataille de Tagliacozzo où Charles d'Anjou a vaincu Conradin, fil de Conrad IV.

**JEAN DE VIGNAY**

<sup>g</sup> Jean de Vignay glose ici sur l'idée précédente de la légion victorieuse sans danger : «grâce à cela ils ne s'engagent pas dans les périls du combat».

### LIVRE III, CHAPITRE XXI

#### LATIN

(titre) Viam absecundi hostibus dandam, ut deantur facilius fugientes

**Plerique rei** militaris ignari pleniorē uictoriā credunt, si aduersarios aut locorum angustiis aut armatorum multitudine **circumdederint**, ut aditum non inueniant absecundi. Sed clausis ex desperatione crescit audacia, et cum spei nihil est, sumit arma formido. Libenter cupit commori qui sine dubio scit se esse moriturum. Ideoque Scipionis laudata sententia est, qui dixit uiam hostibus, qua fugerent, muniendam.

#### JEAN DE MEUN

(titre) De donner aus anemis voie de four, por ce qu'il soient plus legierement vaincu en fuiant.

[**Pluseur** qui ne connoissent pas l'**art** de cheualerie, cuident plus tost venir a victoire s'il pueent **avironner** lor auersaires ou par les leus estrois ou par la multitude d'ommes a armes, si qu'il ne puissent trouver issue pour foïr,]<sup>com1</sup> mais hardemens croist aus enclos par la desesperance, et quant esperance faut du tout pouours prent ses armes et volentiers veut mourir avec [autrui en soi]<sup>com2</sup>

veniant qui certains est qu'a mourir li couvient. Et pour ce fu loee la sentence Scipion qui dist:  
 "N'estoupons pas a noz anemis la voie par ou il s'en puissent foïr."

**JEAN DE VIGNAY** (chapitre XXII car il a scindé en deux le chapitre XX).

(titre) De aucune foiz doner loisor a son anemi de s'en aler []<sup>o</sup>.

**Aucun** qui ne connoissent mie la **chose** de chevalerie cuident avoir pleine victoire se par estrecheté de leu ou par multitude d'armez pueent **aceindre** lor\leur anemis si [qu'il n'aient nulle avenant issue]<sup>com1</sup>. Mais aus enclous croist hardemenz de desespoir et quant il n'i a riens d'esperance lors prent pours les armes. Mlt se convoite cil a [venchier]<sup>com2</sup> qui sent de lui sanz doute qu'il ne puet eschaper et pour ce fu loee la sentence Scipion qui dist que l'en devoit fere voie aus ennemis par ou il peussent fourir, [et fere lour aguet par la ou il doivent passer]<sup>g</sup>.

### **JEAN DE MEUN**

<sup>com1</sup> Ce passage est clair et bien réussi.

<sup>com2</sup> La phrase complète n'est pas très claire pour nous mais Jean de Meun a suivi de près la langue de départ et tous les éléments sont là, à l'exception d'une surtraduction, «se esse», rendue par «avec autrui en soi» qui n'est pas très clair.

### **JEAN DE VIGNAY**

<sup>o</sup> Omission de la causale : «pour le vaincre».

<sup>com1</sup> Voici une construction que l'on retrouve souvent dans la traduction de Jean de Vignay; le complément de nom est placé avant le nom : «qu'il n'aient nulle avenant (qui convienne) issue. (Comparer avec Jean de Meun : «qu'il ne puissent trouver issue pour foïr».)

<sup>com2</sup> Jean de Vignay parle ici de vengeance au lieu de la mort. Toute cette phrase reste obscure pour le traducteur.

<sup>g</sup> Glose explicative.

## LIVRE III, CHAPITRE XXI

### 2<sup>E</sup> SEGMENT

#### LATIN

Nam cum abscedendi aditu patefacto **mentes** omnium ad praebenda **terga** consenserint, inulti more pecudum **trucidantur**. Nec insequentium ullum periculum est, cum uicti, quibus defendi potuerant, arma **conuerterint**. Hoc genere, quanto maior fuerit, tanto facilius multitudo prosternitur. Neque enim ibi requirendus est numerus, ubi animus semel territus non tam tela hostium cupit declinare quam **uultum**.

#### JEAN DE MEUN

Car quant les [**courages** de touz se sont acordé a torner les dos]<sup>com1</sup> et il voient le leu ouvert par ou il s'en pueent **fouir**, maint i sont [**tronçonné**]<sup>fa</sup> a guise de bestes; ne cil qui les enchacent ne sont pas em perill, quar li vaincu ont **restornees** les armes dont il se pooient deffendre. Et par ceste meniere com plus est grant la multitude, plus en y a d'ocis et plus legierement. Ne la ne doit len ia faire force de nombre quant [les **courages** une foiz espoentéz]<sup>fa</sup> ne desirrent pas tant a eschiver les coux de leur anemis, comme il les redoutent a veoir es **visages**.

#### JEAN DE VIGNAY

Car quant il ont [issue]<sup>re</sup>, [**volentez** de toz\tous est de istre hors pour **eschaper**]<sup>com1</sup>, et quant il cuident garir en fuiant maint en sont **ocis**, aussiter comme bestes, ne ou chacier n'a pas peril, com li vaincu aient [**ieté** lour armes]<sup>re</sup> don il se pooient deffendre, [c'est guerpi le leu par peur qui lour ert fermetez, par desespair]<sup>g</sup>. En iceste maniere quant plus est granz la multitude, [ ]<sup>o</sup> plus en i a d'ocis. [Car la ne doit l'en regarder nul nombre ou li corages de l'ennemi une foiz espoentez]<sup>re</sup> non mie tant seulement n'ose mie atendre les [cops des darz]<sup>com2</sup>, mes neis regarder le **voult** de son ennemi.

#### JEAN DE MEUN

- <sup>com1</sup> Jolie paraphrase pour «le courage les abandonne».
- <sup>fa</sup> On ne retrouve pas en ancien français le sens de «massacrer, abattre» pour le verbe «tronçonner», qui a conservé la même signification aujourd'hui.
- <sup>fa</sup> Ce ne sont pas les courages qui sont épouvantés mais les ennemis.

#### JEAN DE VIGNAY

- <sup>re</sup> De la volonté d'abrèger et de l'esprit de concision qui animent Jean de Vignay sortent parfois de belles réussites. Ici, «issue» rend parfaitement ce que Jean de Meun a expliqué en termes plus longs : «leu ouvert par ou il s'en pueent fouir».
- <sup>com1</sup> Variante éloignée de «mentes omnium ad praebenda» (tout courage les abandonne).
- <sup>re</sup> Rendu de façon plus juste que Jean de Meun (trestornees les armes - ils ont «tourné» leurs armes)
- <sup>g</sup> Jean de Vignay explique ici au lecteur pourquoi les ennemis désirent se sauver.
- <sup>o</sup> Omission de «facilius».
- <sup>re</sup> Jean de Vignay a mieux rendu ce passage que Jean de Meun.
- <sup>com2</sup> «Telum» (armes) est rendu ici par «cops des darz»; Jean de Vignay a dû faire une analogie pour en arriver à cette expression.

### LIVRE III, CHAPITRE XXI

#### 3<sup>E</sup> ET DERNIER SEGMENT

##### LATIN

Ceterum clausi, licet exigui numero et infirmi uiribus, hoc ipso tamen sunt hostibus pares, quia desperantes sciunt aliud sibi licere non posse.\*

##### JEAN DE MEUN

[Mais cil qui sont enclos, combien qu'il soient pou de gent et foible, au mains sont il pareus a lor anemis, quar desesperance lor fait a savoir qu'il ne pueent autrement eschaper que par eulz deffendre. Quar esperance ne nule sauveté est la seule sauveté aus vaincuz.]<sup>e</sup>

##### JEAN DE VIGNAY

Avec ce li enclous se il sont meins de nombre et plus bas de pooir, [nequedent]<sup>fo</sup> par ce sont iués a lour ennemis que il, desesperant, sevent que il ne pueent avoir autre loisour d'eschaper se n'est par tres bien faire. Dont aus vaincuz est saluz esperer nule salu.

- \* Il manque dans cette édition latine la dernière phrase énoncée sous forme de maxime : «Una salus victis, nullam sperare salutem». (On la retrouve dans la traduction de M. Nisard, voir bibliographie).

**JEAN DE MEUN**

<sup>re</sup> Tout le passage est clair et bien articulé.

**JEAN DE VIGNAY**

<sup>fo</sup> Il s'agit d'un calque du latin ajouté par Jean de Vignay et qui ne se trouve pas dans la langue de départ.

**LIVRE III CHAPITRE XXIII**

**1<sup>ER</sup> SEGMENT**

**LATIN**

(titre) De camelis et catafractis equitibus

Camelos aliquantae nationes apud ueteres in acie produxerunt et Vrcilliani intra Africam uel ceteri Mazices hodieque producunt. Sed genus animalium, harenis et tolerandae siti aptum, confusas etiam in puluere uento **uias** absque errore **dirigere memoratur**. Ceterum praeter nouitatem, si ab insolitis uideatur, inefficax bello est.

**JEAN DE MEUN**

(titre) Des chameux et des chevaliers couvers.

Aucunes nations el tens des anciens menerent chamex en ost, si comme Urtilien en Aufrique et [pluseur autre]<sup>com1</sup> les i moient encore. Iceste maniere de bestes vaut mout en terres poudreuses et puet mout soffrir de soif et s'ele treuve les chemins couvers de poudre par le vent, toutes voies les set ele bien et droitement tenir, et bien li en remembre quant autrefois les a aléz []°.

### JEAN DE VIGNAY (chapitre XXV)

(titre) De chamels mener en ost. []°

Aucunes nacions envers les anciens menerent chamels en ost, si com [firent]<sup>fa</sup> li Urtellian en Aufrique []°. Ceste maniere de beste es areines va bien et est souffranz de soif et les [voies couvertes de poudre pour le vant droitement va bien s'en recorde quant autre fois l'a alé]<sup>com1</sup> []°.

### JEAN DE MEUN

<sup>com1</sup> Les Macètes (Mazices) semblent inconnus de Jean de Meun.

- ° Omission de «si ab insolitis uideatur, inefficax bello est», soit le coeur de la phrase. Ce passage aurait-il été manquant dans la version latine consultée par Jean de Meun?

### JEAN DE VIGNAY

- ° Omission de «catafractis equitibus».

<sup>fa</sup> Jean de Vignay choisit le passé alors qu'il s'agit d'un présent dans le latin, appuyé du mot «hodie» pour aujourd'hui.

- ° Omission des Macètes, comme dans le texte de Jean de Meun.

<sup>com1</sup> Ce passage est peu compréhensible, Jean de Vignay se contentant semble-t-il d'aligner des mots les uns à la suite des autres.

- ° Jean de Vignay omet exactement le même passage que Jean de Meun. Encore une fois, on a sous les yeux un exemple de l'utilisation de la traduction de Jean de Meun par Jean de Vignay.

## LIVRE III CHAPITRE XXIII

### 2<sup>E</sup> ET DERNIER SEGMENT

#### LATIN

Catafracti equites propter munimina, quae gerunt, a uulneribus tuti, sed propter inpedimentum et pondus armorum capi faciles et laqueis frequenter obnoxii, contra dispersos pedites quam contra equites in certamine meliores, tamen aut ante legiones positi aut cum legionariis mixti, quando comminus, hoc est manu ad manum, pugnatur, acies hostium saepe rumpunt.

#### JEAN DE MEUN

Li chevalier armé, pour les garnemenz qu'il ont, ne sont pas legierement navré, mes il sont legier a prendre por l'empeschement del fais des armes. [Si pueent metre, quant il sont assure, leur armeures seur les chameus et lors il se doivent tenir el milieu de l'ost, non pas au chief, ne a la fin]<sup>com1</sup>.

#### JEAN DE VIGNAY

[Quant en est assure]<sup>com1</sup>, [le chevalier pueent metre lour armeures sus et lors doivent estre el milieu, non au chief ne en la fin]<sup>com2</sup>.

**JEAN DE MEUN**

<sup>com1</sup> Tout ce passage fait problème. «quant il sont assurez» (en sûreté) est un ajout; «seur les chameus» aussi, car il n'est plus question du tout dans ce passage de chameaux; «non pas au chief» est un contresens et «ne a la fin» est un ajout. Ou Jean de Meun a pris beaucoup de liberté ici, ou il n'a pas compris la majorité du passage.

**JEAN DE VIGNAY**

<sup>com1</sup> Même ajout chez Jean de Meun.

<sup>com2</sup> Cette version épurée n'a pratiquement plus aucun rapport avec le texte de départ. Il semble avoir copié la fin de la traduction de Jean de Meun, sauf en ce qui a trait aux chameaux, mais il ajoute un «su» solitaire, comme si les légionnaires embarquaient sur quelque chose.

**LIVRE IV CHAPITRE XII****1<sup>ER</sup> SEGMENT****LATIN**

(titre) Quid faciendum, cum primo impetu uenitur ad muros.

Violenta autem inpugnatio quando castellis uel ciuitatibus praeparatur, mutuo utrimque periculo sed maiore obpugnantium sanguine exercentur luctuosa certamina. Illi enim, qui muros inuadere cupiunt, terrifico apparatu expositis **copiis** in spem deditionis formidinem geminant tubarum **strepitu** hominumque permixto; tunc, quia timor magis **frangit** insuetos,

**JEAN DE MEUN**

(titre) Que len fera se len vient au premier assaut au mur.

Quant len apareille fort assaut aus chastiaux ou aus citéz, il sont em perill d'une part et d'autre, [mais comment qu'il aille de leur plours]<sup>com1</sup>, plus i perdent de sanc li assaillant que li assailli. Et cil qui convoitent a assaillir les murs [en abandonant leur **gent**]<sup>ft</sup>, font aux enclos double pour, c'est par **cri** de buisines et d'omes entremellé en cele esperance que cil se rendent; et lors, pour ce que cil n'en sont pas acoustumé, sont plus **froissié** par paor.

**JEAN DE VIGNAY**

(titre) [Com la chose d'asaillir est perilleuse]<sup>com1</sup>

Quant on apareille a saillir par force chastel ou cité, la tençons est [deça et dela]<sup>com2</sup> perilleuse, mes plus a cels qui asaillent. Car cil qui envaïssent par espoenteus apareil [abandonés les **pooniers**]<sup>ft</sup> [en esperance du prendre, doublent la peor par **son** de buisines et d'omes entremellé]<sup>te</sup> et adonc, por ce que peors **brise** les non-acostumez [a la premiere enpointe]<sup>g</sup>,

**JEAN DE MEUN**

<sup>com1</sup> Ce passage, qui manque de clarté, n'est pas dans le latin.

<sup>ft</sup> Jean de Meun n'a pas compris ce passage. Il s'agit de «terrifico apparatu expositis copiis». Il a traduit «copiis» par gens et «expositis» par abandonner, alors qu'il aurait fallu lire que «les assiégeants faisaient voir leur effectif de guerre à la foule...»

### JEAN DE VIGNAY

<sup>com1</sup> Jean de Vignay interprète librement le titre et donne l'idée du chapitre même si elle n'apparaît pas dans le titre latin.

<sup>com2</sup> Façon intéressante et inusitée de rendre «mutuo».

<sup>ft</sup> Jean de Vignay ne s'en tire pas mieux que Jean de Meun avec ce passage, alors qu'il parle «d'abandon de fantassins».

<sup>re</sup> Plus grand respect de l'ordre logique dans ce segment, lorsque comparé à celui de Jean de Meun.

<sup>g</sup> Ajout; Jean de Vignay insiste sur le fait qu'il s'agit du premier assaut, donc de l'effet de surprise.

## LIVRE IV, CHAPITRE XII

### 2<sup>E</sup> ET DERNIER SEGMENT

#### LATIN

primo impetu stupentibus oppinadis, si discriminum experimenta non norunt, **admotis** scalis **inuaditur** ciuitas. Quod si a fidentibus sine militaribus uiris repellatur prima congressio, statim clausis crescit audacia, et iam non terrore, sed uiribus et arte confligitur.

#### JEAN DE MEUN

[Se cil dedenz s'esbaïssent par ce qu'il n'ont pas conneu les experimens des batailles, li anemi **aioustant** eschieles aus murs et **entrent** en la cité,]<sup>re</sup> mes se par seurs homes et chevalereus est boutéz ariere li

premiers assaus, tantost croist hardement aus [enclos]<sup>ft</sup>, et se combatent sanz paour par force et par art.

### JEAN DE VIGNAY

[esbahissanz cels du chastel, s'il n'ont apris les experimenz de periz, **apuiés** les eschieles, est **envaïe** la cité]<sup>com1</sup>. Et se li premiers asauz est boutez ariere par seurs homes et chevaleureus tantost aus enclos croist hardemenz et des lors ne sont brisié par peor mes par force et par art.

### JEAN DE MEUN

<sup>re</sup> L'ordre des éléments du début de la phrase est excellent.

<sup>ft</sup> Traduction de «clausis», soit «barrer la route». Jean de Meun ne semblait pas trop savoir où placer ce verbe.

### JEAN DE VIGNAY

<sup>com1</sup> Voici un bon exemple de l'absence de sujets chez Jean de Vignay, formulation qui revient souvent chez lui et qui confond facilement le lecteur. Ici, il faut deviner qui «apuiés les eschieles», alors qu'un peu avant, il était aussi difficile de savoir de qui l'on parlait dans le passage «s'il n'ont apris».

## LIVRE IV CHAPITRE XIV

### 1<sup>ER</sup> SEGMENT

#### LATIN

(titre) De ariete falce testudine

De materia ac tabulatis testudo contextitur, quae, ne exuratur **incendio**, coriis uel ciliciis centonibusque **uestitur**. Haec intrisecus accipit trabem, quae aut adunco praefigitur **ferro** et falx uocatur ab eo, quod incurua est, ut de muro extrahat lapides,

#### JEAN DE MEUN

(titre) Du mouton, de la faus et du limaçon.

Li limaçons est fais de [bonne matire, de fortes tables]<sup>g</sup> et est **vestus** de cuirs et de haires et [d'autres choses]<sup>com1</sup> que li **feus** ne l'arde; et a .I. tref dedenz soi qui est afichiéz a .I. **fer** courbé et est apeléz cil [fers faus]<sup>com2</sup> pour ce qu'il est courbés a traire les pierres du mur;

**JEAN DE VIGNAY**

(titre) [De l'engin qu'en apele limace]<sup>o</sup>

De matiere bien [dolee]<sup>com1</sup> est bastie la limace et est **coverte** de cuirs []<sup>o</sup> qu'el ne soit **arse**. Ceste par dedenz a un tref qui est fichiez a un **clou** corbé; et est apelez fauz de lui(2) par ce que ele est corbe por trere les pierres du mur;

**JEAN DE MEUN**

<sup>g</sup> Les adjectifs sont ajoutés par Jean de Meun.

<sup>com1</sup> Omet-il délibérément la traduction de «centonibus» pour «couvertures» ou en a-t-il oublié la signification? Mme Löfstedt signale dans ses notes que Jean de Meun a bien traduit ce terme ailleurs dans le texte.

<sup>com2</sup> Remarquer la traduction de «adunco...ferro» en «fers faus», alors que Jean de Vignay adopte «fauz de lui», qui d'ailleurs n'est pas très clair.

**JEAN DE VIGNAY**

<sup>o</sup> Omission du nom des deux autres engins de guerre.

<sup>com1</sup> Extrapolation du mot «tabulatis» (planches) en «dolee» (aplani).

<sup>o</sup> Omission de «centonibus», soit couvertures.

## LIVRE IV CHAPITRE XIV

### 2<sup>E</sup> ET DERNIER SEGMENT

#### LATIN

aut certe caput ipsius **uestitur** ferro et appellatur aries, uel quod habet durissimam frontem, qua subruit muros, uel quod more arietum retrocedit, ut cum impetu uehementius feriat. Testudo autem a similitudine uerae testudinis uocabulum sumpsit, quia, sicut illa modo reducit modo proserit caput, ita machinamentum interdum **reducit** trabem interdum exerit, ut fortius caedat.

#### JEAN DE MEUN

ou li chiés de ce fust est **vestuz** de fer, et lors il est apeléz moutons, ou por ce qu'il a tres dur front a despecier les murs, ou pour ce qu'il recule pour miex ferir, aussi comme fait li moutons; et est apeléz [limaçons ou limache]<sup>d</sup> la semblance du vrai limas, quar aussi comme li limas **retret** une heure ses [cornes]<sup>com1</sup>, autre heure les reboute avant, aussi cil engins retret aucune fois cel tref, aucune foiz le rampaint dehors pour plus forment ferir.

#### JEAN DE VIGNAY

ou li chiés est **liez** de fer, et est apelez moutons ou por ce que le front a dur ou por ce que ausint com moutons recule por ce que a grant [enpointe fiere]<sup>d</sup> plus fort. Limace [est] a semblance de veraie limace prist son non car ausi comme la limace une fois **repoint** ses cornes, autrefois les mostre, ausi li engins moine le tref une foiz avant, autre foiz ariere, por ce que a [l'enpointre fiere]<sup>d</sup> plus fort.

#### **JEAN DE MEUN**

<sup>d</sup> Doublet.

<sup>com1</sup> Pour «caput».

#### **JEAN DE VIGNAY**

<sup>d</sup> Doublet de «feriat».

<sup>d</sup> Même doublet.

### **3.2.2 CARACTÈRES DES TRADUCTIONS QUI SE DÉGAGENT DE L'ANALYSE**

De façon générale, il apparaît que même si le désir de Jean de Vignay était de rester près du texte original, c'est lui qui somme toute prend le plus de liberté, dans les extraits choisis, à l'égard de la fidélité au texte. En effet, pour cinq omissions <sup>(o)</sup> relevées dans la version de Jean de Meun, on en compte 15 dans celle de Jean de Vignay. On trouve tout au long du texte une volonté manifeste d'abrèger et un désir de concision chez Jean de Vignay. Au surplus, le texte de Jean de Vignay s'agrémente de huit gloses <sup>(g)</sup>, contre quatre dans le texte de Jean de Meun. Jean de Vignay se sentait donc particulièrement libre de modifier le fond et le contenu du texte. Quant aux problèmes de traduction, les faux sens <sup>(fa)</sup> sont au nombre de quatre dans le texte de Jean de Vignay comparativement à deux chez son collègue. On y dénombre aussi cinq fautes de transfert <sup>(ft)</sup>, contre trois chez Jean de Meun. Enfin, Jean de Vignay emprunte une forme latine <sup>(fo)</sup> à trois occasions, alors

que Jean de Meun ne l'emploie qu'à une reprise. On constate donc qu'au point de vue du mécanisme même de la traduction, Jean de Vignay est encore prisonnier de la structure latine et que le latin classique reste pour lui passablement obscur.

En ce qui a trait aux réussites particulières <sup>(re)</sup>, elles consistent surtout, premièrement dans le cas de Jean de Meun, en un agencement réussi des éléments de phrases, en clarté et en bonne articulation. L'ordre des éléments nous est plus familier et le texte y gagne en aisance de lecture et en compréhension. De son côté, Jean de Vignay fait souvent preuve de concision (par exemple, en employant le mot «issue» là où Jean de Meun traduit par «leu ouvert par ou il s'en pueent fourir» - latin : «aditu»), et d'ingéniosité pour se sortir de passages compliqués.

Nos commentaires <sup>(co)</sup> permettent de mettre en relief certaines particularités des traductions. On y découvre parfois des lourdeurs; par exemple, il arrive à Jean de Meun de multiplier les circonlocutions avant d'articuler une idée (au deuxième segment du chapitre I, livre I, il rend «quaecumque evenire» (tout ce qui peut arriver) par «tout avant aus chans toutes les choses qui pueent avenir»). Parfois, lorsque le mot latin a deux sens possibles, un des traducteurs choisit le mauvais. À certains endroits, Jean de Vignay suit tellement l'ordre des mots latin que ce mot à mot devient incompréhensible.

Enfin, certains passages sont très ressemblants et on est en droit de conclure - à l'instar de diverses études sur la traduction des deux textes - que Jean de Vignay avait sous les yeux la version de Jean de Meun lorsqu'il a traduit Végèce. Songeons par exemple au premier commentaire sur le texte de

Jean de Vignay, 2<sup>e</sup> et dernier segment du chapitre XIV, livre II. Le traducteur glose sur le texte et ajoute, pour raison de clarté, les adjectifs «nonchaloir» et «négligence» qui n'existent pas dans la version latine, à l'exemple de Jean de Meun qui ajoute lui aussi des adjectifs semblables (perece et negligence). Il en va de même pour certaines omissions. Dans le premier segment du chapitre XXIII, livre III, les deux traducteurs omettent exactement le même passage.

À ce point-ci de notre étude, il nous a semblé intéressant de revenir un peu en arrière et de reprendre la grille d'analyse proposée par Jean Darbelnet. Il y était question des cinq grands principes d'une traduction réussie : transmettre exactement le message de l'original; observer les normes grammaticales de son temps; être idiomatique; être dans le même ton que l'original; et être pleinement intelligible pour le lecteur qui appartient à une autre culture. Comme il a déjà été mentionné, cette grille d'analyse est contemporaine et doit être considérée comme telle. Toutefois, nous croyons que certains de ces critères peuvent servir à éclairer davantage l'ouvrage des deux traducteurs.

#### TRANSMETTRE EXACTEMENT LE MESSAGE DE L'ORIGINAL

À notre avis, les deux traducteurs transmettent «efficacement», plutôt que «exactement», le message de l'original. Le Moyen Âge n'a pas la notion de fidélité absolue au texte comme nous l'avons aujourd'hui : il copie, commente, s'approprie le texte d'un autre, plagie sans problèmes. Il n'a pas la

notion de «propriété» d'un texte littéraire à un auteur<sup>78</sup>. La notion de transmission «exacte» n'existait donc pas et l'on ne disposait pas, de toutes façons, des moyens pour y parvenir parfaitement. Le vocabulaire manquait, il existait des lacunes du point de vue de la connaissance de la langue de départ et souvent même dans le cas des sujets traités. Toutefois, en considérant le texte sous un éclairage médiéval, nous ne croyons pas que les traducteurs trahissent le texte; ils ne s'éloignent jamais sciemment de la signification première et cherchent au contraire à bien faire passer le message aux lecteurs médiévaux. Il s'agit d'un traité savant, qui porte sur l'art de la guerre, et c'est dans cet esprit qu'il est traduit. Les traducteurs disposaient d'outils limités; s'ils se sont éloignés parfois de l'essence, il faut en chercher la raison dans une difficulté de compréhension ou de transfert et dans la manière de traduire de l'époque. Ces clercs faisaient preuve d'un savoir religieux et académique, assez éloigné du sujet à traiter, joint à une connaissance médiévale plus que classique du latin et à un français plus populaire qu'académique. Toutefois, ces erreurs de compréhension n'ont pas empêché les traducteurs d'effectuer un transfert de qualité, en regard du public à atteindre.

#### OBSERVER LES NORMES GRAMMATICALES DE SON TEMPS

Ce critère est plus délicat à évaluer dans un contexte où toute grammaire française semble absente. Serge Lusignan, dans son ouvrage *Parler vulgairement*<sup>79</sup>, traite du problème des grammaires latines,

---

<sup>78</sup> Buridant, Claude, «Translatio medievalis. Théorie et pratique de la traduction médiévale», *Travaux de linguistique et de littérature*, XXI, I, p. 121.

<sup>79</sup> Lusignan, Serge, *Parler vulgairement*, Presses de l'Université de Montréal, 1987, p.15 à 26.

et des quelques traces ou intérêts pour l'élaboration d'une grammaire française. Il en ressort que l'élaboration d'une grammaire française au Moyen Âge apparaît comme très discutable. Plusieurs se penchent sur les grammaires latines et écrivent leurs propres commentaires ou théories sur la question - Pierre Hélie, par exemple, écrit un commentaire des *Institutiones grammaticae* de Priscien, grammairien latin du V<sup>e</sup> siècle dont l'œuvre était considérée comme le texte de référence par excellence de la grammaire latine au Moyen Âge, commentaire intitulé *Summa Super Priscianum*. Il effleure l'idée d'une grammaire française dans un passage de son ouvrage : «Et le nombre d'espèces de grammaire pourrait encore augmenter et devenir plus grand, comme si par exemple on traitait de grammaire en français, ce qui pourrait se faire facilement»<sup>80</sup>.

Une réflexion sur la présence de l'article en français par opposition à son absence en latin, de la part de Kilwardby, autre théoricien, laisse aussi supposer une certaine réflexion sur des questions grammaticales françaises. Toutefois, dans l'ensemble, le français n'a pas encore de règles précises, malgré le fait que l'on retrouve de nombreuses constantes pour ce qui touche à l'accord, à l'orthographe, à l'usage et à l'agencement des mots.

Il est donc très difficile de suivre pour les traducteurs les «normes grammaticales de leur temps» puisque celles-ci en étaient encore à leur balbutiement. Ce critère est conséquemment inapplicable dans le présent contexte. Tout ce que l'on peut constater, d'abord du point de vue morphologique,

---

<sup>80</sup> Ibid., p. 21.

c'est qu'il existe une différence à ce niveau entre les deux traducteurs, bien qu'elle ne soit pas très significative (par exemple, mais-mes, contre-encontre, ensaingner-enseigner, faire-fere, dont-dom etc.). Quant à la syntaxe, celle de Jean de Meun se rapproche plus du français moderne; il semble avoir choisi un courant d'écriture qui s'est développé et a formé la base du «style français». Jean de Vignay apparaît de son côté comme un conservateur, copiant la syntaxe du latin - verbes en fin de phrase, désordre général des segments de phrase par rapport à la logique française, par exemple.

#### ÊTRE IDIOMATIQUE

Encore une fois, ce critère est difficile à traiter. De quelle nature était «l'idiome français» au Moyen Âge? Nous ne pouvons nous baser que sur les écrits de l'époque. Nous ne connaissons pratiquement rien de la langue parlée. Avait-elle beaucoup de similitude avec l'écrit? Était-il aisé pour un noble de lire en français l'ensemble des traductions ou des ouvrages disponibles? Il est impossible d'apporter tant soit peut une réponse à ces questions. Toutefois, il est probable que Jean de Meun et Jean de Vignay ont fait un véritable effort pour se faire comprendre de leurs lecteurs, d'autant plus que leur mandat consistait justement à répondre à ce critère. Comme l'exprime bien Henri de Trévou, traducteur du *Bonum universale de apibus* de Thomas de Cantimpré :

... pour quoy le françois ainsi ordené seroit pesant et moins cler a entendre j'ai la sentence mise rez a rez si comme j'ay pense que il l'eussent dit eulz meismes se il parlassent françois.<sup>81</sup>

---

<sup>81</sup> Henri de Trévou, traduction de *Bonum universale de apibus* de Thomas de Cantimpré, Bruxelles, Bibl. Royale 9507.

On demandait aux traducteurs médiévaux de traduire des textes difficiles, voire impossibles à comprendre dans leur langue d'origine, justement pour en faciliter ou en permettre la lecture.

#### ÊTRE DANS LE MÊME TON QUE L'ORIGINAL

L'œuvre de Végèce est d'abord et avant tout un traité savant et elle est considérée comme tel par les traducteurs. On a souvent dit dans le présent ouvrage que le français n'avait pas l'auréole du latin, et particulièrement du latin classique. Les traducteurs s'efforcent toutefois de respecter le vocabulaire propre au monde militaire, n'hésitant pas à recourir à des calques latins, à des néologismes ou à des circonlocutions pour guider le lecteur. Nicole Oresme s'ouvre explicitement de ce problème dans son prologue à la traduction de *l'Ethique et Politique* d'Aristote :

D'autre partie, une science qui est forte quant est de soy ne puet pas estre bailliee en termes legiers a entendre. Mais y convient souvent user de termes ou de moz propres en la science qui ne sont pas communelment entendus ne cogneus de chascun. Mesmement quant elle n'a autre fois esté traictiee et excercee en tel langage.<sup>82</sup>

Nous sommes d'avis que même si l'œuvre est traduite en français, donc en langue «inférieure», elle est prise avec autant de considération et on y accorde pratiquement autant d'intérêt que l'original. En effet, selon Shrader<sup>83</sup>, il existerait encore aujourd'hui 31 manuscrits de Végèce en latin à Paris et sept

---

<sup>82</sup> Menut, A. D. (ed.), *Maistre Nicole Oresme. Le livre de Ethiques d'Aristote*, New York, 1940, p. 100.

<sup>83</sup> Shrader, Charles R. «A handlist of extant manuscripts containing the De re militari of Flavius Vegetius Renatus», in *Scriptorium*, 33, 1979, pp. 280-305.

en France, pour 16 manuscrits en français à Paris et cinq en France. Ces chiffres nous semblent significatifs de l'intérêt porté à l'œuvre en général et aux traductions françaises en particulier.

ÊTRE PLEINEMENT INTELLIGIBLE POUR LE LECTEUR QUI APPARTIENT À UNE AUTRE CULTURE

Nous sommes convaincu que les traducteurs se sont appliqués sans relâche à cette tâche - même si les résultats divergent - à l'aide de gloses, de doublets, de circonlocutions et d'ajouts explicatifs. On n'hésitait pas à employer le terme «chevalier» pour «soldat», par exemple, et donc à modifier le sens du texte d'origine, comme le montre la traduction par Jean de Meun du titre du Chapitre II du Livre I (p. 66 du présent chapitre) :

Végèce :  
Ex quibus regionibus tirones legendi sint

Jean de Meun :  
De queles regions len doit eslire chevaliers

Plus loin, pour le bénéfice du lecteur, dans un passage où il est question des devoirs du soldat en ce qui a trait à l'entretien de ses armes, il n'hésite pas à faire un parallèle avec les combattants de son époque et à les exhorter eux aussi à nettoyer et à entretenir leurs armes de guerre (p. 74) :

Et encore au iour d'ui i metent grant poinne cil qui volentiers usent le mestier d'armes et en sont leur fait plus parant et plus volentiers les regardent et plus ententivement cil qui de bateillier la endroit ne s'entremetent et miex en sevent leur fais iuger.

Jean de Meun donne plus avant un exemple contemporain à l'appui des dires de Végèce. Celui-ci invite le lecteur à la prudence lorsqu'il planifie ses mouvements tactiques sur le champ de bataille et Jean de Meun renchérit en donnant l'exemple de la bataille de Tagliacozzo, où Charles d'Anjou a vaincu Conradin, fils de Conrad IV :

Car par trop chacier a mainte bataille esté desconfite et perdue victoire, et en mainte ancienne hystoire le pourroit len trouver: et en noz tens meismes li rois de Sezile, par retenir sa gent el champ, qu'il ne les laissa pas touz chacier, desconfist Conradin. Qui tout voudroit metre en conte les meschiéz qui en sont avenu, trop y avroit a dire.

Jean de Vignay, qui semble s'attacher plus à la forme latine, n'oublie pourtant pas ses lecteurs et s'ingénie à les éclairer sur certains latinismes et certaines réalités antiques. Ainsi explique-t-il les mots *turmaus* et *turme* du latin *turmalis* et *turma* (p. 73-74) :

Végèce :

... sagittas doctissime mittere, turmales suos, ...

Itaque ad decurionem et sanitatis et exercitationis tam hominum quam equorum pertinet cura.

Jean de Vignay :

... user dou glaive, ses turmaus - c'est les chevaliers de sa turme -

En tel maniere doncques la cure de l'exertitation et de la neteté des armes appartient en sa turme au decurion. Turme est de .XXXII. a cheval.

Ailleurs, il explique à l'aide d'une glose les bienfaits, pour le capitaine, d'une tactique décrite par Végèce, qui consiste à faire avancer l'armée légère, tout en gardant l'armée lourde en réserve (p. 77):

... et li perfet d'armes pooient lors mielz connoistre le covine et le semblant de lor enemis; mielz que se il se ferissent en eus tot a un bruit; et ce estoit quant li adversaire estoient tel ou tant que il feissent a douter...

Il était donc primordial pour les traducteurs de faire passer le message le plus clairement possible, tout en édifiant le public lorsque l'occasion se présentait. Il s'agissait, croyons-nous, du but ultime de la traduction à l'époque, à l'encontre de la fidélité au texte qui nous guide aujourd'hui.

Il s'agit donc ici du critère le plus important et le plus significatif : l'intelligibilité du texte français pour le lecteur, au prix de lui faire perdre sa romanité. Les deux traducteurs s'y sont appliqués, chacun en adoptant une méthode différente. Il est à toutes fins pratiques impossible de juger avec certitude de la qualité des œuvres traduites. Laquelle «parlait» le plus au lecteur? Un des éléments à considérer est le nombre de manuscrits qui nous sont parvenus. Leena Lösftedt, au début des éditions critiques qu'elle a réalisées pour les traductions de Jean de Meun et Jean de Vignay, signale qu'il nous reste 10 manuscrits du Végèce traduit par Jean de Vignay contre 22 manuscrits de la traduction de Jean de Meun. Il semblerait donc qu'il y ait eu une plus grande circulation de la traduction de Jean de Meun. Par ailleurs, la version de Jean de Meun étant pour nous plus facile à lire et à comprendre, nous sommes portés à croire qu'il s'agit de la version la plus claire. Il faut toutefois nuancer cette dernière idée. Rien ne prouve que les critères d'appréciation d'une traduction étaient les mêmes au Moyen Âge. L'état d'esprit était très différent : la traduction n'était pas jugée sur ses défauts ou sur ses qualités, mais respectée pour le savoir qu'elle permettait de transmettre à un plus grand nombre de personnes.

Les traducteurs avaient une «mission de vulgarisation» à accomplir. Il fallait à la fois mettre au goût médiéval et instruire sur l'Antiquité.

### 3.3 ANALYSE TERMINOLOGIQUE

partir des extraits choisis, nous avons dans la présente section dressé la liste de quelques termes qui n'ont pas été traduits de la même façon par les deux traducteurs mais qui rendent la même idée. Notre objectif était, en premier lieu, de relever les disparités et les richesses de vocabulaire de Jean de Meun et de Jean de Vignay. Le phénomène est particulièrement intéressant dans le cas de Jean de Vignay, qui avait accès, nous l'avons vu plus haut, à la traduction de Jean de Meun, et dont le texte présente malgré tout plusieurs différences, que ce soit au niveau des verbes, des substantifs ou des adjectifs. Nous désirions aussi analyser la fortune ou la disparition de ces termes au XVI<sup>e</sup> siècle et nous nous sommes servi pour ce faire du Dictionnaire de la langue française du seizième siècle de E. Huguet<sup>84</sup>.

Par ailleurs, nous avons éliminé de prime abord les mots traduits chez l'un ou l'autre traducteur par une locution ou un syntagme, cela afin de faciliter la recherche. Il est toutefois malheureux de perdre dans la même foulée l'occasion de relever quelques expressions savoureuses ou intéressantes à plus d'un point de vue, telles que (expressions de JM, suivies de JV) : chevaliers / légionnaires à cheval,

---

<sup>84</sup> Huguet, Edmond, *Dictionnaire de la langue française du XVI<sup>e</sup> siècle*, Librairie ancienne Edouard Champion, Paris, 1925.

continuel travail / exercer, chacier / tornassent a desconfiture, suivoient / fesoit la chace, terres  
poudreuses / areines, et bien d'autres.

### **3.3.1 LISTE TERMINOLOGIQUE**

Voici la liste, extraite des passages analysés plus haut, de quelques termes (mis en valeur à l'aide d'un grisé dans la section 3.2.1) qui n'ont pas été traduits de la même façon par Jean de Meun et Jean de Vignay.

**LATIN****JEAN DE MEUN****JEAN DE VIGNAY****LIVRE I  
CHAPITRE I**

castrorum  
subegisse  
exercitio  
disciplina  
Gallorum  
dolis  
Afrorum  
sollerter  
cotidiano

heberge  
vaincu  
hantance  
science  
François  
barat  
Aufriquant  
sagement  
chascun ior

ost  
sousmis  
usage  
enseignement  
Frans  
voisdie  
Affres  
sage et vezié  
continuel

vindicare  
dimicandi  
metuit  
certamine  
exercitata

pugnir  
bateillier  
redoute  
estриф  
ausees

vengier  
combatre  
dote  
contençon  
enseigne

**CHAPITRE II**

regionibus  
tractetur  
strenuos  
robur  
fiduciam  
exiguum  
bella  
tirones  
copia

regions  
dions  
bons  
force  
fiance  
poi  
bateillier  
chevaliers  
asséz

contree  
traite  
preuz  
hardement  
seurté  
meins  
combatre  
combateors  
soffisance

**LIVRE II  
CHAPITRE XIV**

manipulus

compaingnies

contuberne  
enseigne

uexillo  
 uexillo  
 procera  
 contubernales

splendeant  
 equites  
 curare  
 contos  
 (sans équivalent)

baniere  
 ensaigne  
 bone  
 sougiéz

resplendissent  
 sougiéz  
 escurer  
 cuiries  
 perece

gonfanon  
 avenant  
 compaignons

luissans  
 turmaus  
 froier  
 glaives  
 nonchaloir

## CHAPITRE XVII

fugare  
 missibilibus  
 sequebatur  
 fugere  
 sequi

chacier  
 iavelos  
 suivoient  
 foir  
 suivre

reculer  
 lancent  
 fesoit la chace  
 tourner  
 chacier

## LIVRE III CHAPITRE XXI

plerique  
 rei  
 circumdederint  
 mentes  
 terga  
 trucidantur  
 conuerterint  
 uultum

pluseur  
 art  
 avironner  
 courages  
 fouir  
 tronçonné  
 trestornees  
 visages

aucun  
 chose  
 aceindre  
 volentez  
 eschaper  
 ocis  
 ieté  
 vout

## CHAPITRE XXIII

uias  
 dirigere  
 memoratur

chemins  
 tenir  
 remembre

voies  
 va  
 recorde

## LIVRE IV

**CHAPITRE XII**

	gent	pooniers
copiis	cri	son
strepitu	froissié	brise
frangit	aioustant	apuies
admotis	entrent	envaie
inuaditur		

**CHAPITRE XIV**

	vestus	coverte
uestitur	feus	arse
incendio	fer	clou
ferro	vestuz	liez
uestitur	retret	repoint
reducit		

**3.3.2 COMMENTAIRES TIRÉS DE L'ANALYSE**

la lecture de la liste qui précède, une des caractéristiques principales du lexique médiéval saute d'emblée aux yeux : libre du carcan rigide qui caractérise le lexique moderne, le lexique médiéval est flottant, se créant et s'éteignant au gré des besoins. En effet, Jean de Meun et Jean de Vignay développent ou favorisent un vocabulaire particulier à leur oeuvre, et pourront choisir pour un même terme latin, par exemple, selon leurs connaissances ou leur objectif, un terme féodal, reflétant les moeurs ou la culture médiévale, (par exemple, Jean de Vignay rend le latin *castrorum* par *ost* et *strenuos* par *preux*, Jean de Meun le latin *uexillo* par *baniere* et *contubernaes* par *sougiéz*, ou un terme calqué sur la langue de départ, parfois,

mais pas toujours, plus fidèle au texte d'origine (Jean de Vignay rend *manipulus* par *contuberne*, *uexillo* par *gonfanon* et *equites* par *turmaux*). Il est à noter que la majorité des calques latins relevés dans la liste ci-dessus proviennent de la version de Jean de Vignay. Buridant note d'ailleurs cette particularité chez Jean de Vignay dans son étude sur les deux traducteurs<sup>85</sup>; il indique que Jean de Vignay n'hésite pas à transférer un ensemble de termes techniques militaires, par opposition à Jean de Meun qui les omet ou les remplace par des substituts. À côté de *contuberne* et *turmaux*, que nous avons vu plus haut, il cite *cohorte*, *quingientaire*, *munifice* etc.

Il est intéressant de constater par ailleurs que si la majorité des mots choisis ou créés sont encore en usage aujourd'hui (par exemple, *enseignement*, *luissans*, *chemins*, *vestus*, *coverte*), certains termes eurent une vie très courte et s'éteignirent dès le XVI<sup>e</sup> siècle. Les termes qui n'ont pas été retrouvés dans le dictionnaire de la langue française du XVI<sup>e</sup> siècle de Huguet et dont on peut croire qu'ils ont été particulièrement éphémères sont les suivants : (Jean de Meun) *ausees*, *sougiéz*, *cuiries*, *trestornees*, (Jean de Vignay) *voisdie*, *Affres*, *dote*, *contençon*, *contuberne*, *turmaux*, *voult*, *pooniers*, *arse*, *liez*. Certains sont des calques sans avenir, tels que *contuberne*, *turmaux*, d'autres sortent très rapidement de l'usage.

---

<sup>85</sup> Buridant, C., «Jean de Meun et Jean de Vignay, traducteurs de l'*Epitoma rei militaris* de Végèce», *Études de langue et de littérature françaises*, Université de Nancy, 1980, p.59.

## CONCLUSION

Le présent travail a tenté de cerner, dans une certaine mesure, le phénomène de traduction du latin vers le français à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIV<sup>e</sup> siècle, par l'entremise de l'analyse de la traduction de l'*Épitoma rei militaris* de Végèce par Jean de Vignay et Jean de Meun.

Adoptant chacun une méthode différente menant à des résultats uniques dans chaque cas, Jean de Meun et Jean de Vignay ont été à ne pas douter influencés par leur milieu, leur éducation et leur entourage. Jean de Meun, plus libéral et plus autonome dans sa pensée, a fait office de précurseur dans ses traductions. Plus libre du carcan religieux institutionnel, il a pu jeter un regard objectif sur les textes qui lui ont été confiés. Jean de Vignay quant à lui, religieux d'un petit ordre, ayant un sens aigu des valeurs morales et religieuses, a cherché avant tout à rester fidèle à la pensée et au style de l'auteur. On décèle chez lui une vénération et un respect certains pour les textes anciens et cela a transparu dans sa volonté de suivre *mot à mot* le texte de départ.

Le présent mémoire cherchait aussi à cerner et à évaluer le travail des deux traducteurs. La tâche était particulièrement difficile et il est apparu que chacun avait ses forces et ses faiblesses, Jean de Vignay éprouvant toutefois le plus de

difficultés. Il ne fallait pas non plus perdre de vue le fait que le traducteur médiéval ne poursuivait pas les mêmes buts en traduisant qu'un traducteur moderne et que son travail n'obéissait pas aux mêmes critères que les nôtres. Ce que nous jugeons peu réussi aujourd'hui était fort probablement très acceptable pour l'époque, comme en témoignent les carrières souvent très fructueuses de certains traducteurs dont Jean de Vignay.

Quant aux cinq critères d'évaluation pour une traduction réussie, on a vu que *la transmission du message* constituait exactement l'objectif des traducteurs de l'époque; toutefois, le manque d'outils et de connaissances ont parfois fait dévier le propos de l'auteur.

Il a été impossible d'appliquer le critère *d'observance des normes grammaticales de son temps*, la grammaire française en étant à ses balbutiements. On a simplement pu constater divers courants d'écritures et le fait que Jean de Vignay, même s'il avait le texte de Jean de Meun sous les yeux, a pris énormément de liberté quant à l'orthographe et à l'accord des termes présents dans la version de Jean de Meun. Il y a de toute évidence flottement et grande liberté à ce chapitre.

*Être idiomatique* est un critère qui a aussi posé des problèmes, car on ne sait à peu près rien de l'idiome français. Mais l'objectif des traductions médiévales était

précisément de mettre à la portée des lettrés de langue française des textes latins et on peut présumer qu'un effort en ce sens a véritablement été fait.

Pour ce qui est de *garder le même ton que l'original*, en l'occurrence un traité savant, portant sur l'art de la guerre, les deux traducteurs s'efforcent de respecter le vocabulaire propre au monde militaire, en se servant en maintes occasions de calques latins pour désigner le nom de machines ou de tactiques de guerre qui n'existaient plus au Moyen Âge ou qui leur étaient étrangères, malgré que Jean de Meun ait eu tendance à omettre beaucoup de termes militaires qui ne lui étaient pas familiers. On sait que le français n'avait pas l'auréole du latin, et particulièrement du latin classique. Mais nous avons pu constater que même si l'œuvre est traduite en français, donc en langue «inférieure», le public y accorde énormément d'intérêt et les copies circulent abondamment, signe que la traduction a atteint son but.

Enfin, afin d'être *pleinement intelligible pour le lecteur d'une autre culture*, les traducteurs n'ont pas hésité tous deux à utiliser des gloses, des doublets, des circonlocutions pour bien se faire entendre, ainsi que, parfois, un vocabulaire différent de l'original mais propre au Moyen Âge pour se faire comprendre, par exemple, *chevaliers* alors que le texte parlait de *soldats (tirones)*.

En fait, le but ultime de la traduction de l'époque consistait à faire passer le message le plus clairement possible, tout en édifiant le public lorsque l'occasion se présentait, alors qu'aujourd'hui, il est question d'abord et avant tout de fidélité complète au texte d'origine.

S'il est difficile, sinon parfois impossible, de procéder à une évaluation critique des textes selon les critères modernes, la circulation des œuvres peut donner à tout le moins une indication sur l'appréciation des traductions par les contemporains des traducteurs. Sur ce point, Leena Löfstedt signale qu'il nous reste 10 manuscrits traduits par Jean de Vignay contre 22 par Jean de Meun.

L'analyse terminologique nous a permis de constater combien le lexique médiéval était libre et flottant, se créant et se défaisant au gré des besoins. Les calques sont en majorité effectués par Jean de Vignay, et s'expliquent en grande partie par l'orientation qu'il a prise. Il s'agit d'un lexique en formation, largement inspiré du latin, peut-être plus riche que le lexique contemporain en raison des apports réguliers et innombrables dont il bénéficie à chaque traduction, tout en étant beaucoup moins stable.

## **CONSTAT**

Dans l'ensemble, la traduction de Jean de Vignay est effectivement moins aisée à lire; certains passages sont même à peu près incompréhensibles, en raison d'un calque étroit du modèle latin. Par contre, il fait preuve d'ingéniosité pour se tirer de beaucoup de mauvais pas, il a quelques traits de génie, concocte des passages particulièrement réussis, et affiche une propension au calque pour ce qui a trait au vocabulaire qui fait de lui un agent actif d'enrichissement du vocabulaire français.

De son côté, Jean de Meun, fort de son expérience d'écriture, a la plume beaucoup plus déliée que Jean de Vignay. Il se distingue par la clarté de l'ensemble, même s'il est plus timide en ce qui a trait aux calques, à la traduction de passages obscurs ou de mots qui lui sont incompréhensibles. Il choisit souvent d'omettre carrément les termes ou le passage qui font difficulté.

Même si Jean de Vignay ne fait pas vraiment le poids à côté de Jean de Meun pour de multiples raisons (inexpérience, éducation, carcan étroit de la théorie du mot à mot, style moins souple), il n'en reste pas moins qu'il a su enrichir plusieurs passages du texte à sa manière, de même que contribuer de façon significative à l'élaboration du lexique français. Son style «relatinisant», comme le souligne justement Claude Buridant, «s'inscrit dans un processus qui s'accentuera en moyen français, où la syntaxe des traducteurs - pour la prose - s'engagera de plus en plus

dans des structures lourdes et hiérarchisées, épousant les étagements complexes du latin». <sup>86</sup>

---

<sup>86</sup> Buridant, C., «Jean de Meun et Jean de Vignay, traducteurs de l'Épitoma Rei Militaris de Végèce», in *Études de langue et de littérature françaises*, Université de Nancy, 1980, p. 62.

## BIBLIOGRAPHIE

### Manuscrits

- Denis Foulechat, traduction de *Policraticus* de Jean de Salisbury, B.N. fr. 24287, fol. 1ro-5vo.
- Geoffroi de Waterford, traduction de *Liber secretorum*, B.N. fr. 1822, fol. 248-249.
- Henri de Trévou, traduction de *Bonum universale de apibus* de Thomas de Cantimpré, Bruxelles, Bibl. Royale 9507, fol. 1ro-1vo.
- Jean de Flixecourt, *Le Roman de Troie*, Copenhague, Anc. Fonds Royal, n° 487, fol. 45.
- Laurent de Premierfait, traduction du *De Senectute* de Cicéron, B.N. fr. 1020, fol. 2ro-3vo.
- Nicole Oresme, *Traictié de l'Espere*, B.N. fr. 1350.
- Pierre de Paris, traduction du *De Consolatione Philosophiae* de Boèce, Vat. lat. 4788.
- Raoul de Presles, traduction de *La Cité de Dieu*, B.N. fr. 22912-13, fol. 3ro-5vo.
- Simon de Hesdin, traduction incomplète de *Libri Factorum et Dictorum memorabilium*, 1375-1377, B.N. fr. 9749, fol. 1ro-2ro.

### Publications

- BASTIN, Julia, «Le Traité de Théodore Paléologue dans la traduction de Jean de Vignai», in *Études romaines dédiées à M. Roques*, Paris, 1946, 77-88.
- BÉRIER, François, «La traduction en français», chap. XIV, volume VIII/I, in *Grundriss Der Romanischen Literaturen Des Mittelalters*, Carl Winter Universitätsverlag, Heidelberg, 1988.
- BOURNEUF, A., *Testament of Jean de Meun*, Thèse, Fordham, 1956.
- BREEZE, Andrew, «Le cycle d'Arthur et son héritage dans la culture européenne» in *Les Celtes*, Gruppo Editoriale Fabbri Bompiano, 1991.

- BRUNEAU, Ch., «La phrase des traducteurs au XV<sup>e</sup> siècle», in *Mélanges offerts à Henri Chamard*, Paris, Nizet, 1951, 275-284.
- BRUNOT, F. *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, Tome I, «De l'époque latine à la Renaissance», par J. Batany, Paris, A. Colin, 1966.
- BURIDANT, C., «Translatio medievalis. Théorie et pratique de la traduction médiévale», in *Travaux de linguistique et de littérature*, XXI, I, 1983, 81-136.
- BURIDANT, C., «Jean de Meun et Jean de Vignay, traducteurs de l'Epitoma Rei Militaris de Végèce», in *Études de langue et de littérature françaises*, Université de Nancy, 1980, 51-69.
- BYLES, A.T.P., *Edn. of Caxton's Book of Fayttes of Armes and of Chyvalrye*, London, 1932 (Early English Text Society) Intr., xxxvi - xxxviii.
- CAMUS, Jules, «Notice d'une traduction française de Végèce faite en 1380», in *Romania.*, t. XXV, 1896, 393-400.
- CATACH, Nina et OUY, Gilbert, «De Pierre d'Ailly à Jean Antoine de Baïf : un exemple de double orthographe à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle», in *Romania*, tome 97, 1976, 218-245.
- CHAMPION, Honoré, éd., *La librairie de Charles d'Orléans*, Paris, 1910.
- CONTAMINE, Philippe, *La guerre au Moyen Âge*, coll. Nouvelle Clio, Presses universitaires de France, 1986.
- DARBELNET, Jean, «Traduction littérale ou traduction libre?» in *Meta*, vol. 15, N° 2, juin 1970.
- DEDECK-HÉRY, «Boethius' De Consolatione by Jean de Meun», *Mediaeval Studies*, XIV, 1952.
- DELISLE, Jean, *L'analyse du discours comme méthode de traduction*, Cahiers de traductologie, Éditions de l'université d'Ottawa, 1980.
- DELISLE, L., «Anciennes traductions françaises du traité de Pétrarque sur les remèdes de l'une ou l'autre fortune», *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, 34-1, 1891.

- DELISLE, L., *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, Imprimerie nationale, Paris, 1881.
- DELISLE, L., *Recherches sur la librairie de Charles V, Roi de France, 1337-1380*, Partie II, Gérard Th. van Heusden, Amsterdam, 1967.
- DESMAZE, Charles, «Jacques Bauchant, sergent d'armes, Bibliophile Saint-Quentinois», *Bulletin de la société des antiquaires de Picardie*, 1869.
- Dictionnaire des lettres françaises, Le Moyen Âge*, préparé par Robert Bossuat, Louis Pichard et Guy Raynaud de Lage, La Pochotèque, Fayard, Paris, 1992.
- DI STEFANO, G., *Essais sur le moyen français*, Padoue, 1977.
- EDGREN, Rolf, *Mathieu le Vilain, Les Metheores d'Aristote, Traduction du XIII<sup>e</sup> s. publiée pour la première fois par Rolf Edgren*, Upsal, Almqvist et Wiksells, 1945.
- GALPIN, Stanley, «The Influence of the Medieval Christian Vision on Jean de Meun», in *Mod. Lang. Ass. Proceedings*, II, 1924, n° 4.
- GOFFART, W., «The date and purpose of Vegetius "De Re Militari"», in *Traditio*, 33, 1977, 65-100.
- GRENTE, J. *Une paroisse de Paris sous l'Ancien Régime : Saint-Jacques de Haut Pas - 1566-1793*. Paris 1897.
- GUENÉE, B., *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, 1980.
- HASENOHR, G. et LONGÈRE, J., (éd.), *Culture et travail intellectuel dans l'Occident médiéval*, Paris, 1981.
- HORGUELIN, Paul, *Pratiques de la traduction, Version générale*, Montréal, Linguattech, 1979.
- HUGUET, Edmond, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Librairie ancienne Édouard Champion, Paris, 1925.
- HUGUET, E., *L'évolution du sens des mots depuis le XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1934.

- HUGUET, E., *Mots disparus ou vieillis depuis le XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris 1935.
- KNOWLES, Christine, «A 14th Century imitation of Jean de Meun : Jean de Vignay's translation of "The re militari" of Vegetius», in *Studies in Philology*, P, t. LIII, 1956, pp. 452-58.
- KNOWLES, Christine, «Jean de Vignay, un traducteur du XIV<sup>e</sup> siècle», in *Romania* 75/1954.
- KNOWLES, Christine, *The life and work of Jean de Vignay*, thèse de doctorat, Londres, février 1953.
- LANG, C., *Flavi Vegeti Renati Epitoma Rei militaris* p.p. C. Lang 2<sup>e</sup> éd., 1885. Réimpr. Struggart (Bibl. Teubn.) 1967.
- LEBOEUF, J., *Recherches sur les plus anciennes traductions en langue française*. Mém. de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres, vol. XVII (1751).
- LÖFSTEDT, Leena, «L'abregemenz noble honme Vegesce flave René des establissementz appartenanz a chevalerie, traduction par Jean de Meun» - Édition critique avec introduction et commentaire, in *Annales Academiae Scientiarum Fennicae*, série B, tome 200, Helsinki, 1977.
- LÖFSTEDT, Leena, «Li livres Flave Vegece de la chose de chevalerie par Jean de Vignay» - Édition critique avec introduction et commentaire, in *Annales Academiae Scientiarum Fennicae*, série B, tome 214, Helsinki, 1982.
- LÖFSTEDT, Leena, «Res et causa. Étude lexicographique sur la base de trois traductions», in *Archiv Für das studium der neuren sprachen*, vol. 209, 1972-73, 310-26.
- LONGEON, Claude, *Premiers combats pour la langue française*, Le livre de poche, Paris, 1989.
- LUCAS, Robert H., «Mediaeval French Translations of the Latin Classics to 1500», in *Speculum*, tome 45, 1970, 225-253.
- LUSIGAN, Serge - Oeuvre collective, *Recueil de prologues de traductions françaises d'ouvrages didactiques et savants latins (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles)*, version préliminaire, Montréal, 1987.

- LUSIGNAN, Serge, *Parler vulgairement*, Vrin, Presses de l'université de Montréal, 1987.
- MARCHELLO-NIZIA, Christiane, *Histoire de la langue française aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Bordas, Collection Études, Paris, 1979.
- MENUT, A. D., (ed.), *Maistre Nicole Oresme. Le Livre de Ethiques d'Aristote*, New York, 1940.
- MEYER, Paul, *Mss. fr. de Gonville et Caius College : Végèce*, in *Romania*, 36/1907.
- MEYER, Paul, «Les anciens traducteurs français de Végèce et en particulier Jean de Vignai», in *Romania*, t. XXV, 1896, 401-408.
- MÖLK, Ulrich, Ausgewählt éd., «Johan d'Antioche : Rhétorique de Cicéron», in *Langues Romanes III*, Généralités, 1969.
- MONFRIN, Jacques, «Humanisme et traductions au Moyen Âge», in *Journal des savants*, Institut de France, librairie C. Klincksieck, Paris, 1963, 161-190.
- MONFRIN, Jacques, «La connaissance de l'antiquité et le problème de l'humanisme en langue vulgaire dans la France du XV<sup>e</sup> siècle», *The Late Middle Ages and the Dawn of Humanism in Italy*, in *Mediaevalia Lovaniensia*, I, Louvain, La Haye, 1972, 131-170.
- MONFRIN, Jacques, «La traduction française de Tite-Live», *Histoire littéraire de la France*, t. XXXIX, 1962.
- MONFRIN, Jacques, «Les traducteurs et leur public en France au Moyen Âge», in *L'humanisme médiéval dans les littératures romanes du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle*, colloque organisé par le Centre de Philologie et de Littérature Romanes de l'Université de Strasbourg, 1962. Actes publiés par A. Fourier, Paris, 1964, 5-20.
- MOUNIN, Georges, *Les problèmes théoriques de la traduction*, Gallimard, Paris, 1963.
- MOUNIN, Georges, *Les belles infidèles*, Cahiers du Sud, Paris, 1955.

- MOUNIN, Georges, «Linguistique et traduction» et «Introduction linguistique aux problèmes de la traduction», in *Linguistique et traduction*, Bruxelles, Dessart et Margada, 1976.
- NISARD, M., Végèce Modestus, Collection des auteurs latins, Firmin Didot Frères, Paris, 1860.
- PRIORAT DE BESANÇON, Jean, *Li Abréjance de l'Ordre de Chevalerie*, mise en vers de la traduction de Jean de Meun, Paris, 1897 (SATF).
- ROBERT, Ulysse, *L'Art de Chevalerie, traduction du "De re militaris" de Végèce par Jean de Meun*, Paris 1897 (SATF).
- RYCHNER, J., «Observations sur la traduction de Tite-Live par Pierre Bersuire (1354-1356)», in *Journal des savants*, 1963, 242-267.
- SHRADER, Charles R., «A handlist of extant manuscripts containing the de re militari of Flavius Vegetius Renatus», in *Scriptorium*, 33, 1979, 280-305.
- SNAVELEY, G. E., *Jehan de Vignay and his influence on early English Literature*, in *RR*, t. II, 1911, 223-30.
- THORPE, L. «Maistre Richard, a thirteenth Century Translator of the "De re militaris" of Vegetius», in *Scriptorium*, t. VI, 1951, 39-50.
- Traduction et traducteurs au Moyen Âge*, textes réunis par Geneviève Contamine, Actes du colloque international du CNRS organisé à Paris, Institut de recherche et d'histoire des textes les 26-28 mai 1989, CNRS, Paris, 1989.
- VAN HOECKE, Willy et VAN DEN AUWEELE, Dirk, «Le développement du champ sémantique du droit romain dans le système lexical du français», in *Actes du XVIII<sup>e</sup> Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes*, Tome VII, Max Niemeyer Verlag Tübingen, 1989.
- VAN HOECKE, Willy et VAN DEN AUWEELE, Dirk, «La terminologie juridique dans la traduction par Jean D'Antioche (1282) du *De Inventione* de Cicéron et de la *Rhetorica ad Herennium*», in *Langage et droit à travers l'histoire*, Peeters, Leuven, Paris, 1989.
- GLATINY, Michel, «Norme et usage dans le français du XVI<sup>e</sup> siècle», in *La langue française au XVI<sup>e</sup> siècle : usage, enseignements et approches descriptives*, Leuven University Press, 1989.

- VAN HOOFF, Henri, *Petite histoire de la traduction en Occident*, Bibliothèque des Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain, 30, Cabay Louvain-la-Neuve, 1986.
- VEGETIUS Renatus Flavius, *Epitoma rei militaris / Flavi Vegeti Renati*, recensuit Carolus Lang, Editio altera, Lipsiae : B. G. Teubneri, 1885, xliiii (i.e. xlviii), 255 p. (Bibliotheca Scriptorum Graecorum et Romanorum Teubneria).
- VINAY, J. P. et DARBELNET, *Stylistique comparée du français et de l'anglais*, Didier, Paris, 1958.
- WINTER, Patrick M., *La bibliothèque de Philippe le Hardi, Duc de Bourgogne (1364-1404)*, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, France, 1985.
- WISMAN, Josette A. «L'Epitoma rei militaris de Végèce et sa fortune au Moyen Âge», in *Le Moyen Âge*, 85, 1979, 13-31.
- WOODSWORTH, Judith, *Théories de la traduction*, cahier de cours, automne 1987.
-

**ÊTRE TRADUCTEUR AU MOYEN ÂGE :  
L'EXEMPLE DE JEAN DE MEUN ET DE JEAN DE VIGNAY  
TRADUISANT VÉGÈCE**

**Département d'études classiques et médiévales**

**Faculté des arts et sciences**

**Marie-José Bissonnette**

